

# Regard sur le Budget 2024-2025 du Québec



Faits saillants de finances publiques et de politique fiscale



**Luc Godbout,  
titulaire de la  
Chaire**

La taille du déficit annoncé pour l'année 2024-2025 surprend. Alors qu'il était estimé à 3 G\$ l'an dernier, la projection est maintenant de 11 G\$. Bien sûr, on s'attendait à une révision à la hausse avec la diminution des perspectives économiques, les plus faibles bénéfices d'Hydro-Québec et les pressions sur les dépenses découlant des nouvelles ententes collectives.

En regard du précédent budget, les données du cadre financier montrent que ce sont 28 G\$ de déficits qui s'ajoutent aux années 2023-2024 à 2028-2029. Ces déficits additionnels se répercutent évidemment sur la dette, faisant en sorte que le ratio de la dette nette par rapport au PIB se situe au-dessus des nouvelles cibles d'endettement votées en décembre dernier, soit 33 % en 2032-2037 et 30 % en 2037-2038. Ce ratio respecte la Loi sur la dette, car il se situe à l'intérieur de la fourchette (+/- 2,5 points de pourcentage).

Dans le cas de la cible intermédiaire de 2032-2033, le ratio prévu se situe à la limite supérieure.

Le ministre utilise le remplacement de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* votée en décembre pour repousser au prochain budget le dépôt de son plan de retour à l'équilibre. Il indique toutefois, un retour à l'équilibre en 2029-2030. Pour y arriver, le ministre a déjà révisé certains crédits d'impôt aux entreprises basés sur les salaires. Il prévoit aussi une optimisation des entreprises du gouvernement et un examen des dépenses budgétaires et fiscales devant être intégrés au plan de retour à l'équilibre budgétaire du printemps 2025, mais tout reste à faire de ce côté.

Pour bien saisir tout l'effort budgétaire à venir, prenons l'année 2028-2029. Actuellement, le solde budgétaire au sens de la Loi indique un déficit de 3,9 G\$, mais le cadre financier précise que pour atteindre ce solde, le gouvernement devra résorber 2 G\$ non encore identifié. Or, cette loi exige que le déficit ne dépasse pas 1,5 G\$ en 2028-2029, c'est donc dire que le plan de retour déposé au printemps 2025 devra identifier, en vue de respecter la Loi, 4,4 G\$ pour 2028-2029.

Il va de soi que si cette année, le déficit est imposant, le travail pour retrouver l'équilibre budgétaire et l'identification des actions qui devront être prises sera tout aussi imposant. Passer d'un déficit structurel à l'équilibre budgétaire n'est jamais une tâche facile. Les prochaines années le confirmeront.

# Un travail d'équipe

- **Merci à tous les contributeurs !** (par ordre alphabétique)
  - Samuel Carbonneau
  - Tommy Gagné-Dubé
  - Antoine Genest-Grégoire
  - Luc Godbout
  - Frédérick Hallé-Rochon
  - Michaël Robert-Angers
  - Suzie St-Cerny
  - Yves St-Maurice

# Faits saillants de finances publiques et de politique fiscale –

## Budget 2024-2025 du Québec



1. La croissance économique serait de 0,2 % en 2023 et de 0,6 % en 2024, des prévisions légèrement plus faibles que celles du Budget 2023-2024.
2. Un taux d'inflation de 2,8 % en 2024, dans la fourchette cible de la Banque du Canada.
3. La nouvelle Loi sur l'équilibre budgétaire sanctionnée en décembre 2023 permet de repousser la présentation du plan de retour à l'équilibre au prochain budget.
4. Le cadre financier présente des déficits budgétaires chaque année, déficits plus élevés que ceux présentés au précédent budget (mars 2023), notamment en raison des ententes salariales plus élevées que celles qui étaient incluses précédemment.
5. À 11 G\$, le déficit de 2024-2025 dépasserait en valeur absolue le déficit de l'année pandémique.
6. Le budget indique près de 9 G\$ de nouvelles initiatives de 2023-2024 à 2028-2029, dont le coût serait en partie atténué (-2,9 G\$) par une optimisation de l'action de l'État.

# Faits saillants de finances publiques et de politique fiscale – Budget 2024-2025 du Québec



7. De 2024-2025 à 2028-2029, la croissance annuelle moyenne serait de 4,0 % pour les revenus autonomes et des 0,5 % pour les transferts fédéraux.
8. Les dépenses de portefeuilles progressent sur la période de projection à un rythme généralement supérieur à celui prévu au Budget 2023-2024, mais à un taux inférieur à celui de la croissance du PIB à partir de 2025-2026.
9. En 2024-2025, avec 9,3 %, c'est le portefeuille Éducation qui verra ses dépenses croître le plus parmi les missions essentielles de l'État.
10. Le PQI sur dix ans passe de 150 G\$ (Budget 2023) à 153 G\$ (Budget 2024).
11. La dette nette atteindra 39 % du PIB au 31 mars 2024.
12. Dans le contexte actuel, le ratio de dette nette en pourcentage du PIB serait supérieur aux cibles fixées dans la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* (votée en décembre dernier), mais dans la limite supérieure de la fourchette.

# Faits saillants de finances publiques et de politique fiscale – Budget 2024-2025 du Québec



13. Des modifications aux critères d'admissibilité de l'Allocation famille pour les enfants handicapés sont présentées.
14. Des changements pour les bénéficiaires de la rente d'invalidité du RRQ lorsqu'ils atteignent 60 ans et 65 ans sont annoncés.
15. La taxe spécifique sur les produits du tabac est augmentée.
16. Modification des crédits d'impôt destinés à la Nouvelle économie et des crédits à la production cinématographique.
17. Abolition du crédit d'impôt des employeurs favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience.
18. Abolition progressive du programme Roulez vert.

L'économie	8
Les finances publiques	17
Mesures budgétaires et fiscales pour les particuliers	50
Mesures budgétaires et fiscales touchant les sociétés	56
Autres mesures	64
Et après	67

Note : Les informations du présent Regard CFFP sont essentiellement tirées de *Budget 2024-2025. Plan budgétaire*, Mars 2024. Au besoin, les autres sources seront fournies sur demande.



# Faits saillants

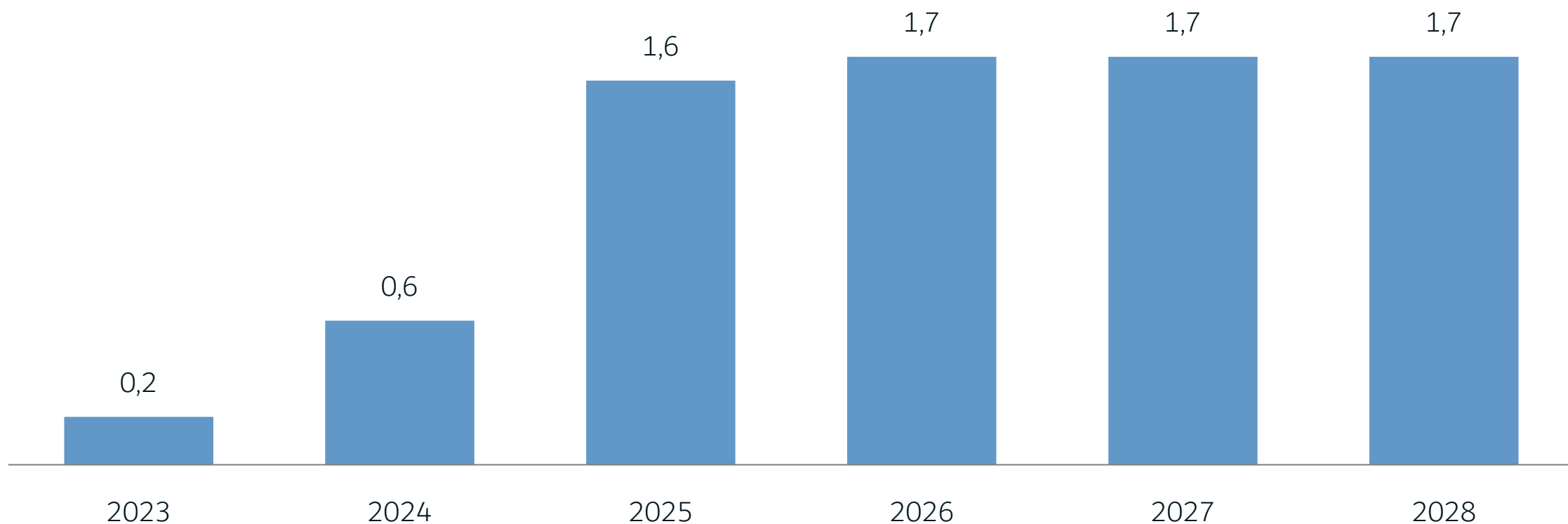
## **L'économie**

### Budget 2024-2025 du Québec



- Après une croissance faible de 0,2 % en 2023, le PIB réel devrait augmenter de 0,6 % en 2024 et de 1,6 % en 2025

Taux de croissance du PIB réel (en pourcentage)

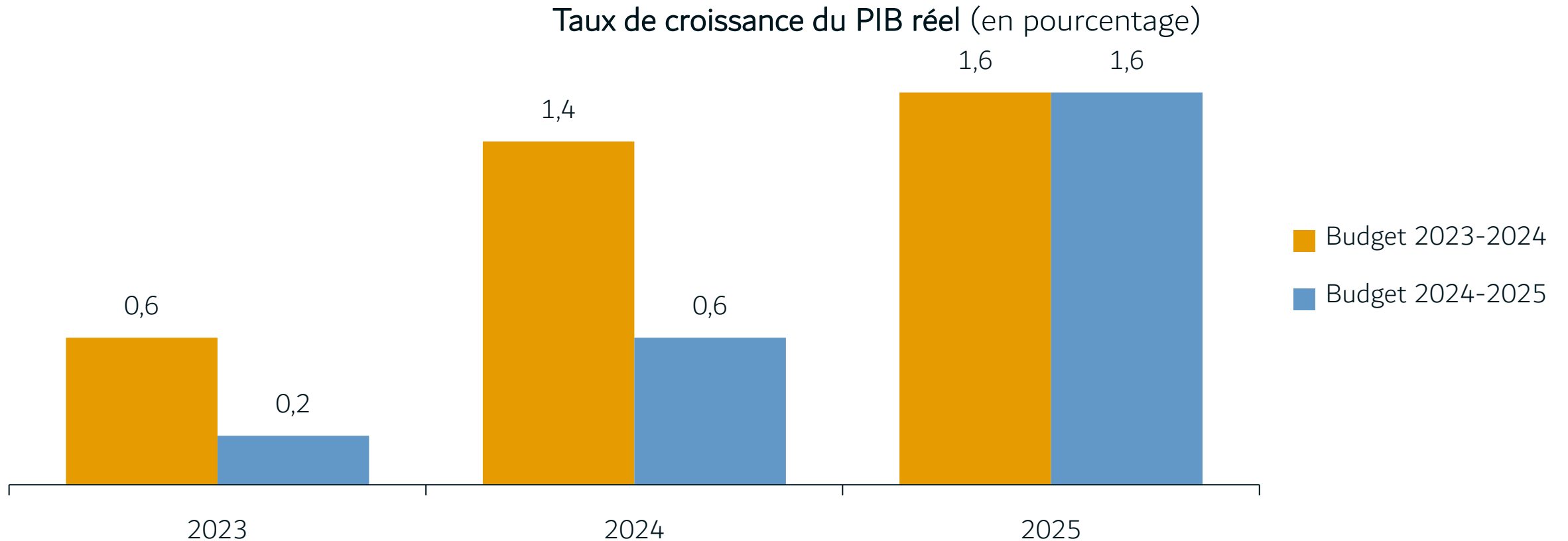


- Le PIB nominal devrait quant à lui croître de 4 % en 2024 et de 3,8 % en 2025.

# Perspectives économiques – Évolution du PIB réel



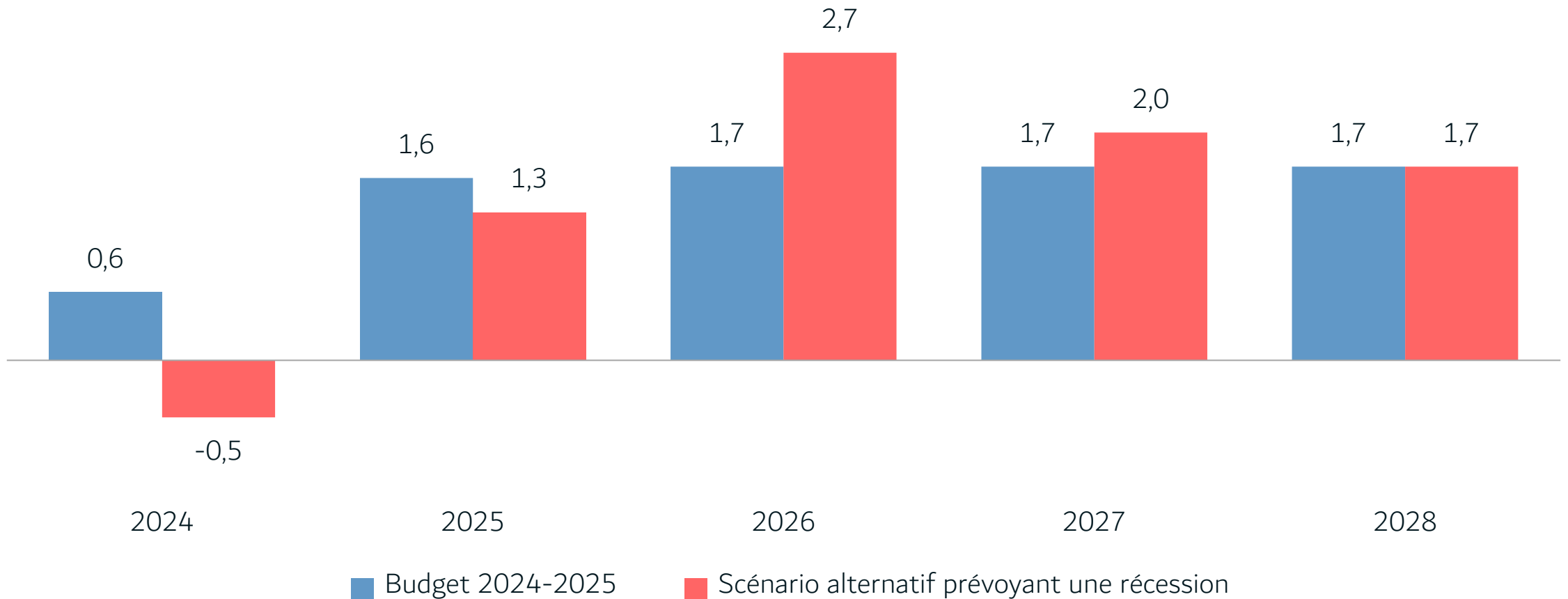
- Après une croissance plus faible qu'anticipé pour 2023, la prévision de croissance économique est de 0,6 % en 2024, significativement plus faible que celle de 1,4 % prévue au Budget 2023-2024
- Perspectives de croissance pour 2025 identique au budget 2023-2024 et à la mise à jour économique de 2023



# Perspectives économiques – Scénario alternatif de récession

- Scénario alternatif de récession ayant une baisse du PIB réel pour 2024, un taux de croissance plus faible pour 2025 et un rattrapage en 2026 et 2027 (taux plus élevés)

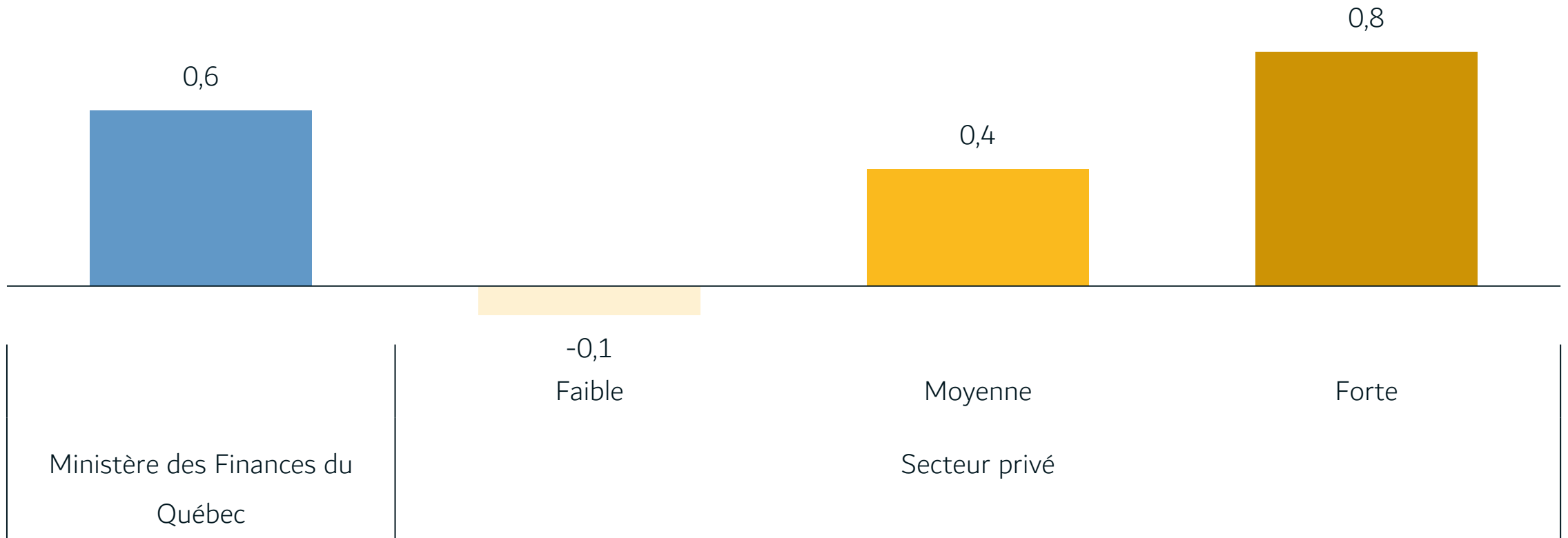
Taux de croissance du PIB réel selon le scénario (en pourcentage)



# Perspectives économiques – en regard du secteur privé

- Taux de croissance prévu pour 2024 est optimiste en comparaison aux prévisions du secteur privé
- Variation significative entre les prévisions du secteur privé découlant de l'incertitude économique actuelle

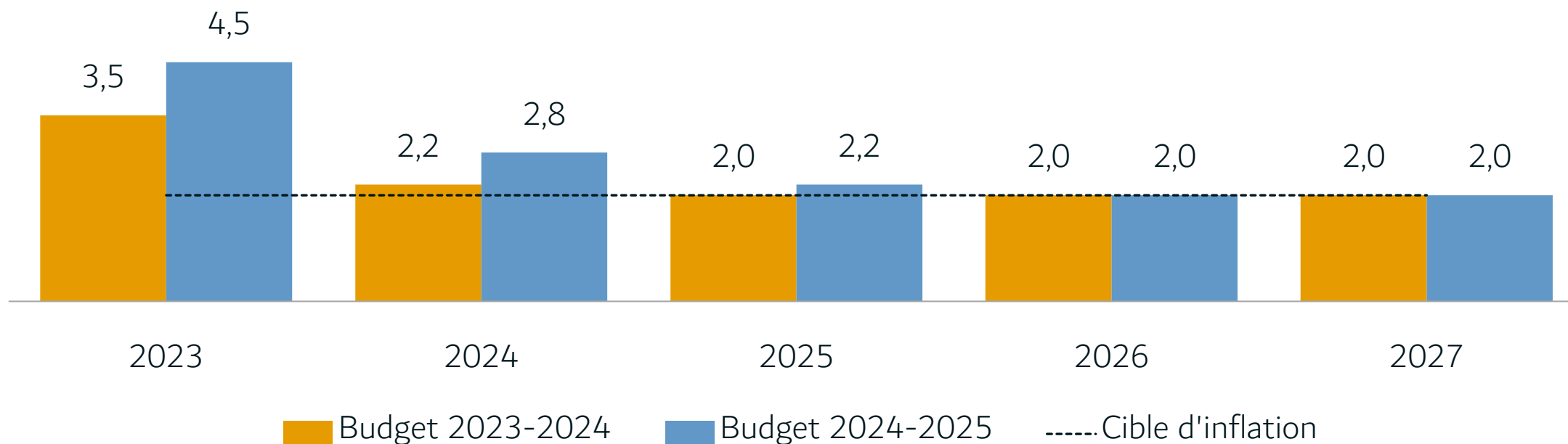
Taux de croissance du PIB réel pour 2024 (en pourcentage)



# Perspectives économiques – Inflation

- Comme pour l'année 2023, 2024 ressort comme une année d'inflation plus élevée, mais dans la fourchette cible. Taux cependant plus élevé que prévu lors du Budget 2023-2024
- Prévu que le taux redescende près de la cible en 2025 et sur la cible en 2026.

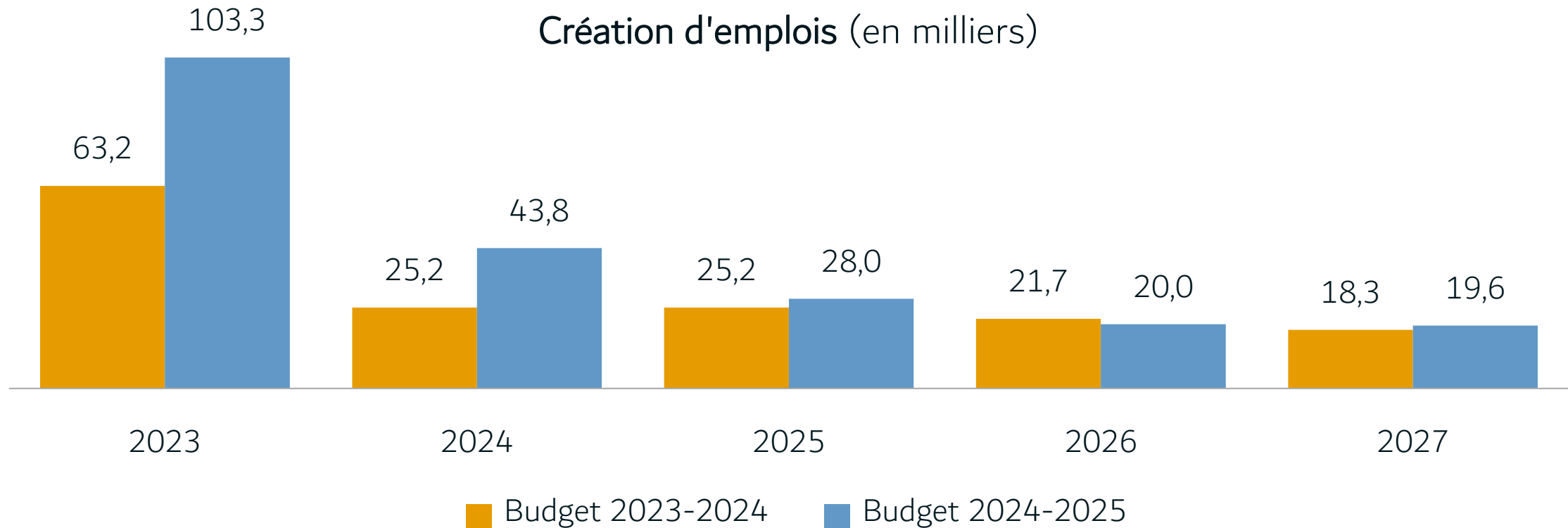
Taux d'inflation de l'IPC d'ensemble  
(moyenne annuelle, en pourcentage)



# Perspectives économiques – Marché du travail

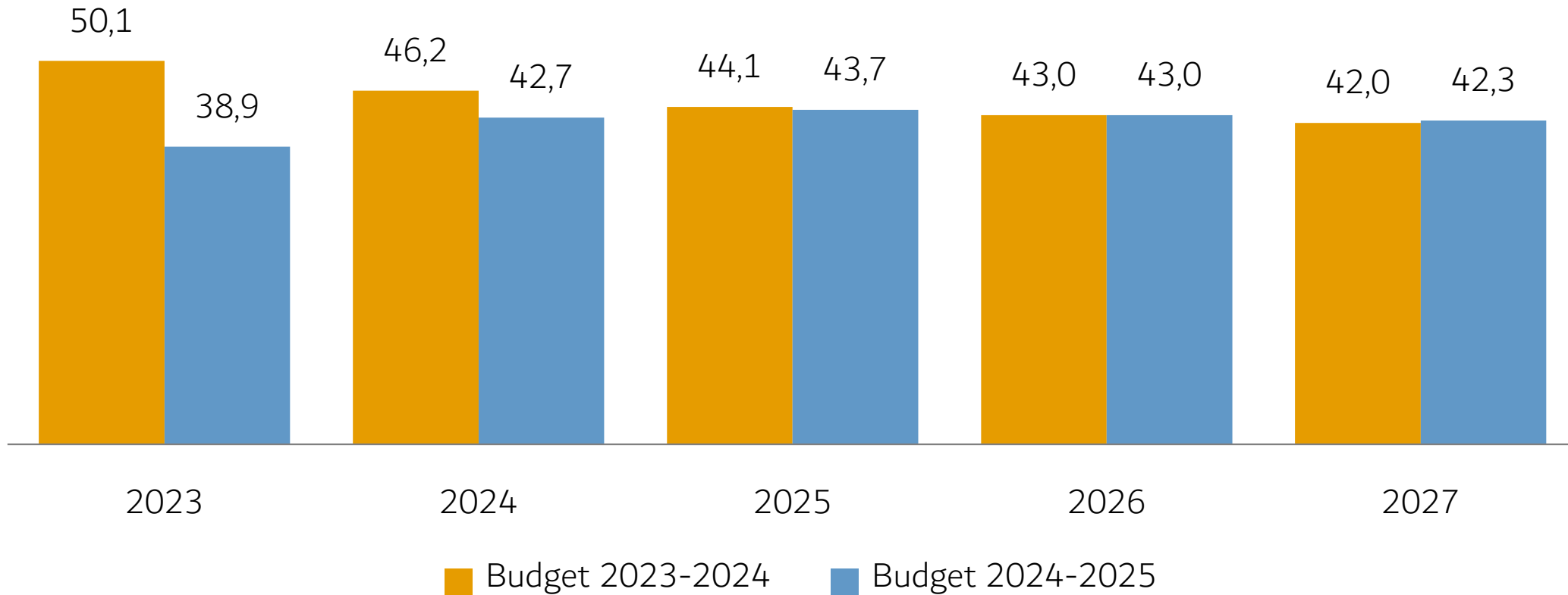


- Nombre de postes vacants en diminution par rapport au sommet de mai 2022 (252 600). Il était de 138 100 en décembre 2023, proche du nombre de février 2020, avant la pandémie
- Création d'emplois en 2023 plus forte que prévu lors du Budget 2023-2024 (+40 100)
- Stabilisation de la création d'emplois à partir de 2025



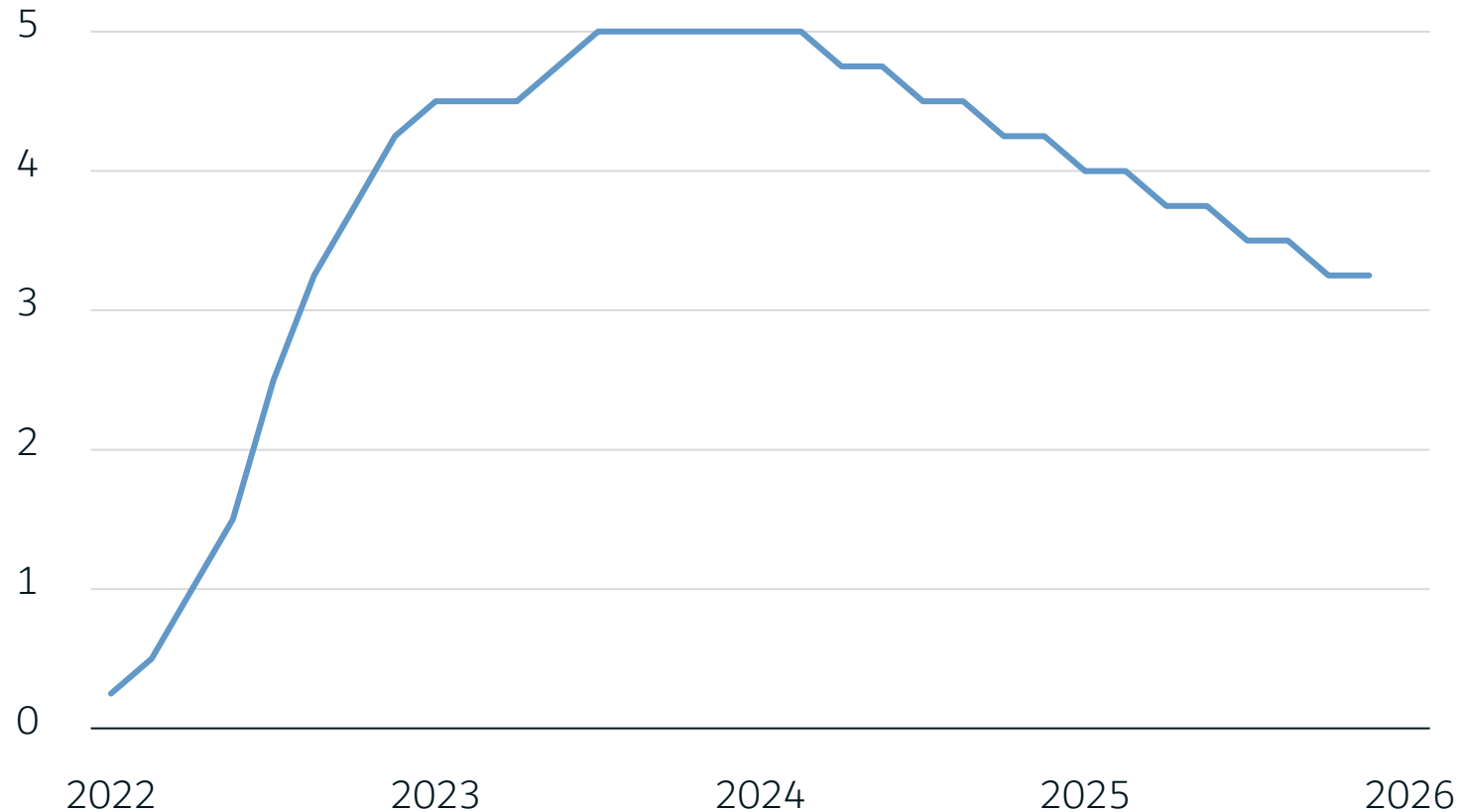
- Mises en chantier moins nombreuses qu'indiqué au Budget 2023-2024, surtout en 2023 et 2024

Mises en chantier (en milliers d'unités)



- Quatre baisses de 25 points de base prévues pour 2024 et 3 baisses prévues pour 2025

Taux directeur de la Banque du Canada (en pourcentage)







# Faits saillants

## **Les finances publiques**

### Budget 2024-2025 du Québec

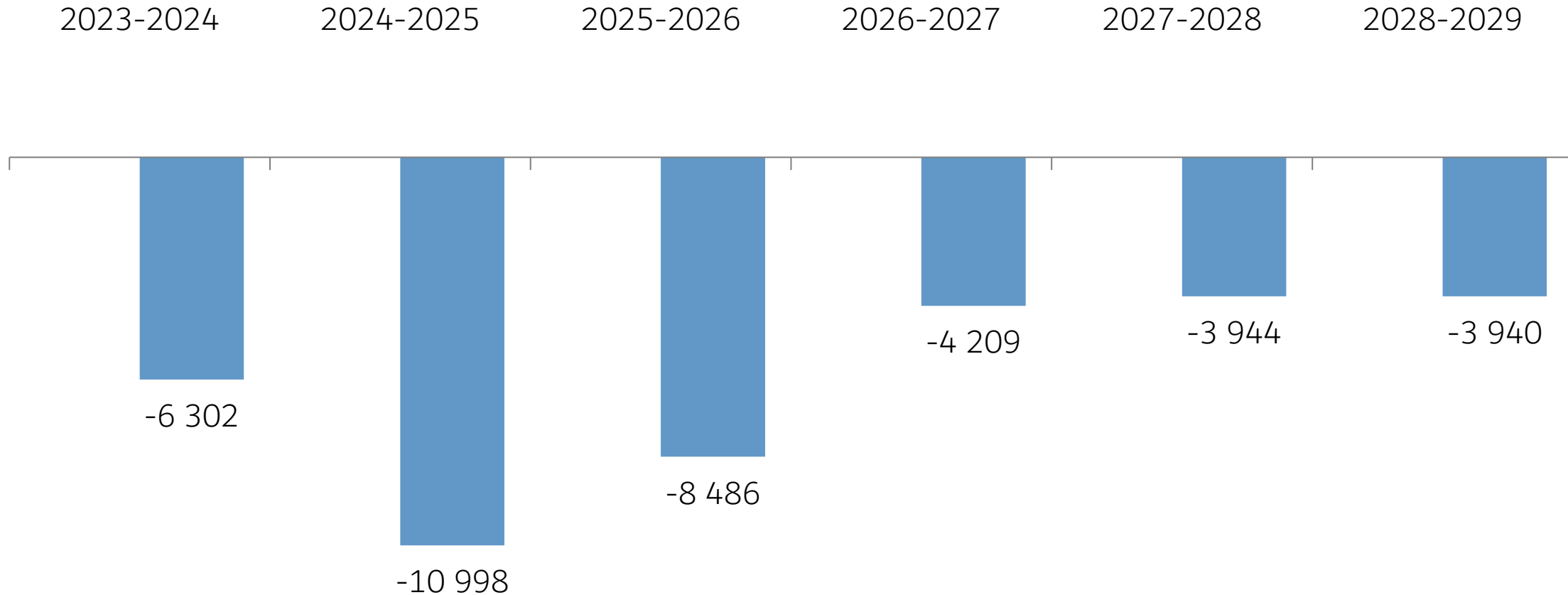
- Rappel :
  - Une nouvelle Loi sur l'équilibre budgétaire a été sanctionnée en décembre 2023
  - Changements :
    - Abandon de la réserve de stabilisation
    - Déclenchement de la nécessité de présenter un plan de retour à l'équilibre si le déficit constaté aux comptes publics est supérieur aux versements de l'année au Fonds des générations
    - Présentation du plan au plus tard au moment de la présentation du 2<sup>e</sup> budget suivant la présentation des comptes publics
    - Possibilité de non-respect d'un plan de retour à l'équilibre et la présentation d'un nouveau plan toujours d'au plus 5 ans
- Conséquence : le plan de retour à l'équilibre aurait pu être présenté au moment du présent budget ou du prochain
  - Budget indique qu'un plan de retour sera présenté au Budget 2025

# Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire



- 2024-2025 : déficit budgétaire estimé à 11,0 G\$
- Retour à l'équilibre budgétaire n'apparaît pas sur l'horizon quinquennal

Solde budgétaire au sens de la Loi (en millions de \$)

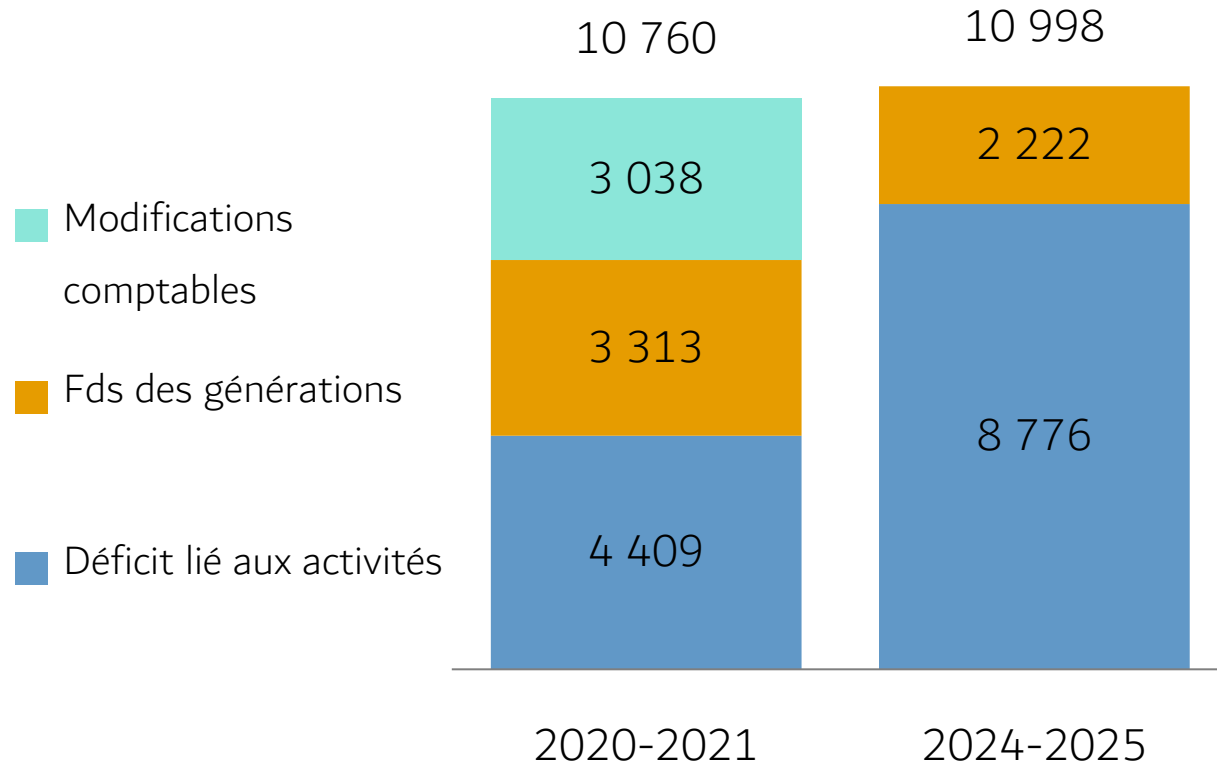


# Décomposition de déficits budgétaires

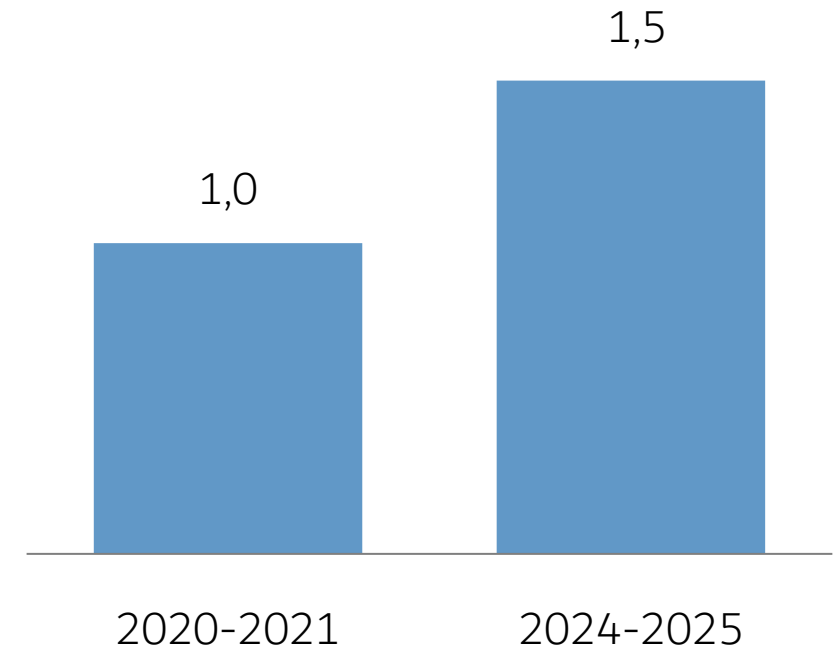


- En absolu, le déficit lié aux activités et total de 2024-2025 est plus élevé que celui de 2020-2021
- Valeur relative du déficit lié aux activités (en pourcentage du PIB ) en 2024-2025 significativement plus élevée que celle de 2020-2021

## Composition du déficit budgétaire (en millions de \$)



## Déficit lié aux activités (en pourcentage du PIB)

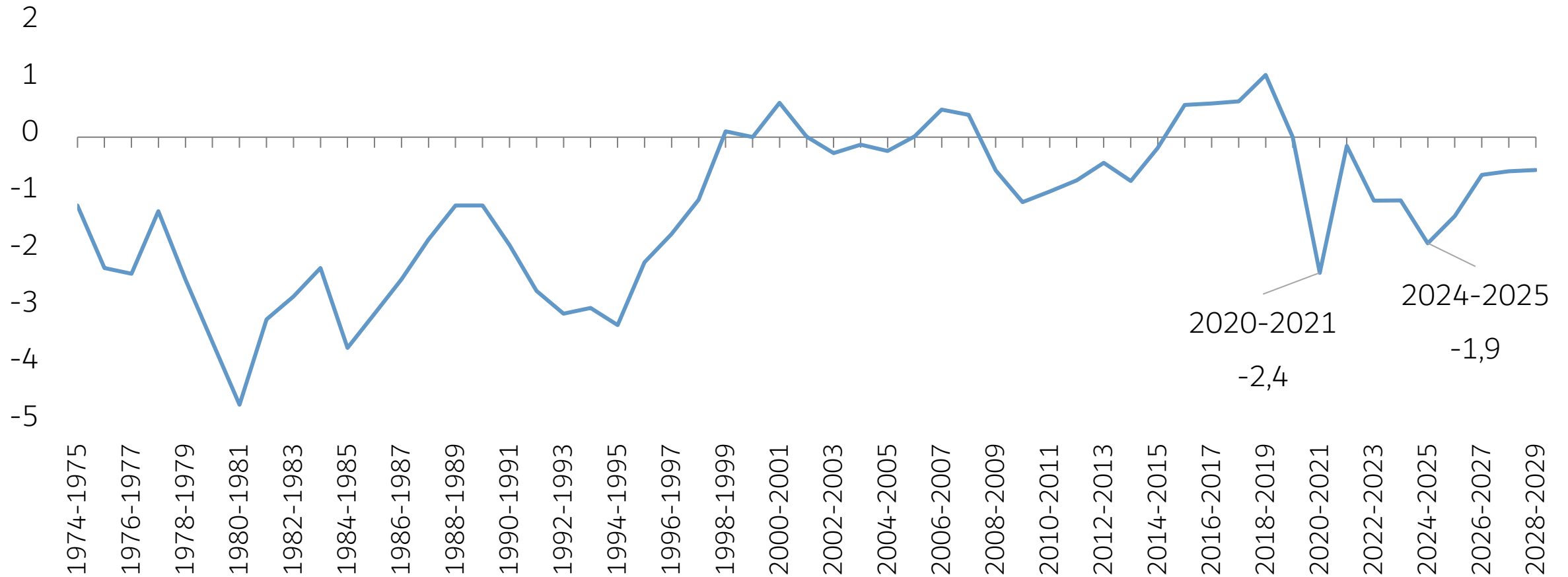


# Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire



- Poids du déficit en pourcentage du PIB atteindrait 1,9 % en 2024-2025

Solde au sens de la Loi\* (en pourcentage du PIB)

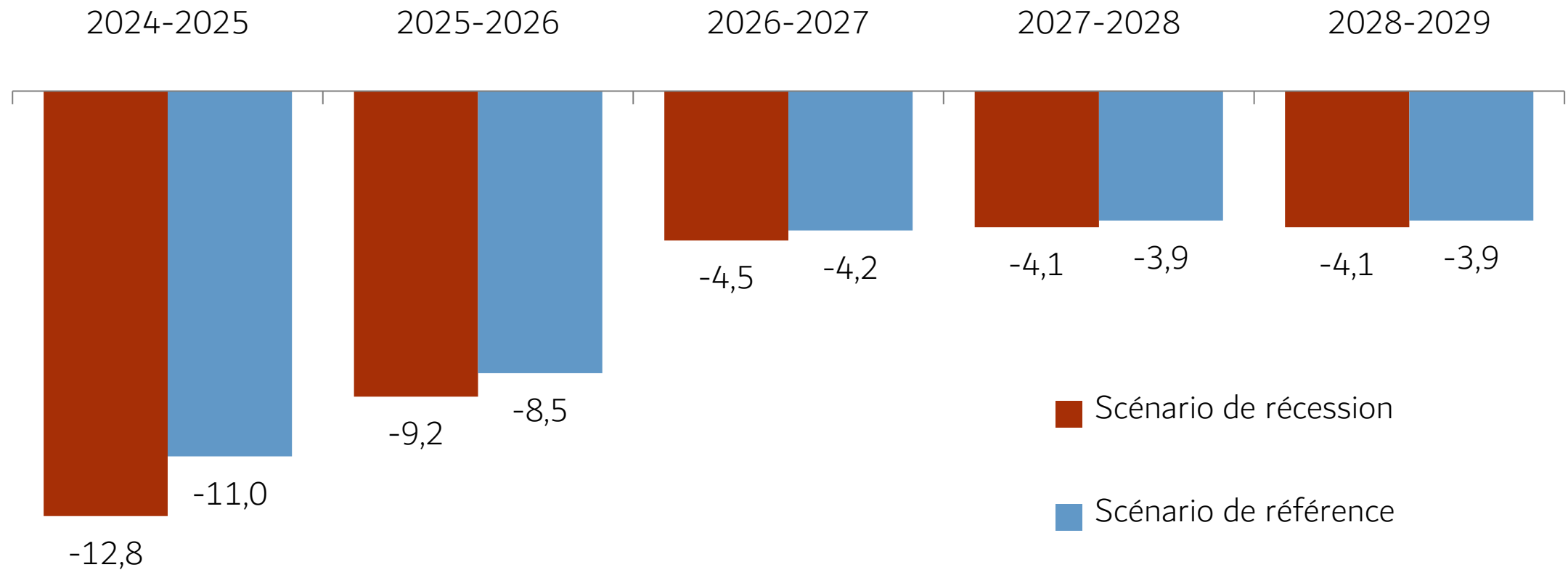


\* Avant réserve de stabilisation

# Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

- Incertitudes économiques : scénario de récession aggrave les déficits chaque année

Solde budgétaire au sens de la Loi (en milliards de \$)

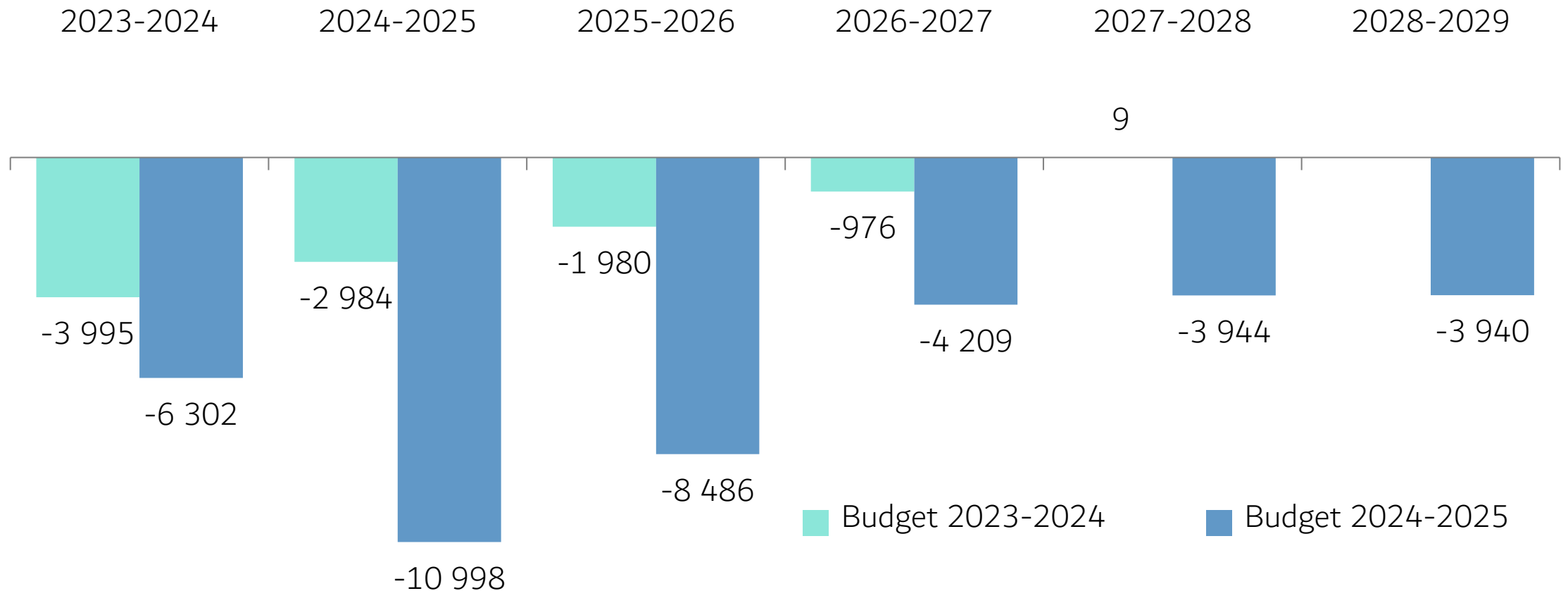


# Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire



- Déficits significativement plus importants que ceux indiqués lors du Budget 2023-2024 : un écart de près de 28 G\$
- Écarts allant de 2,3 G\$ en 2023-2024 à 8 G\$ en 2025-2026

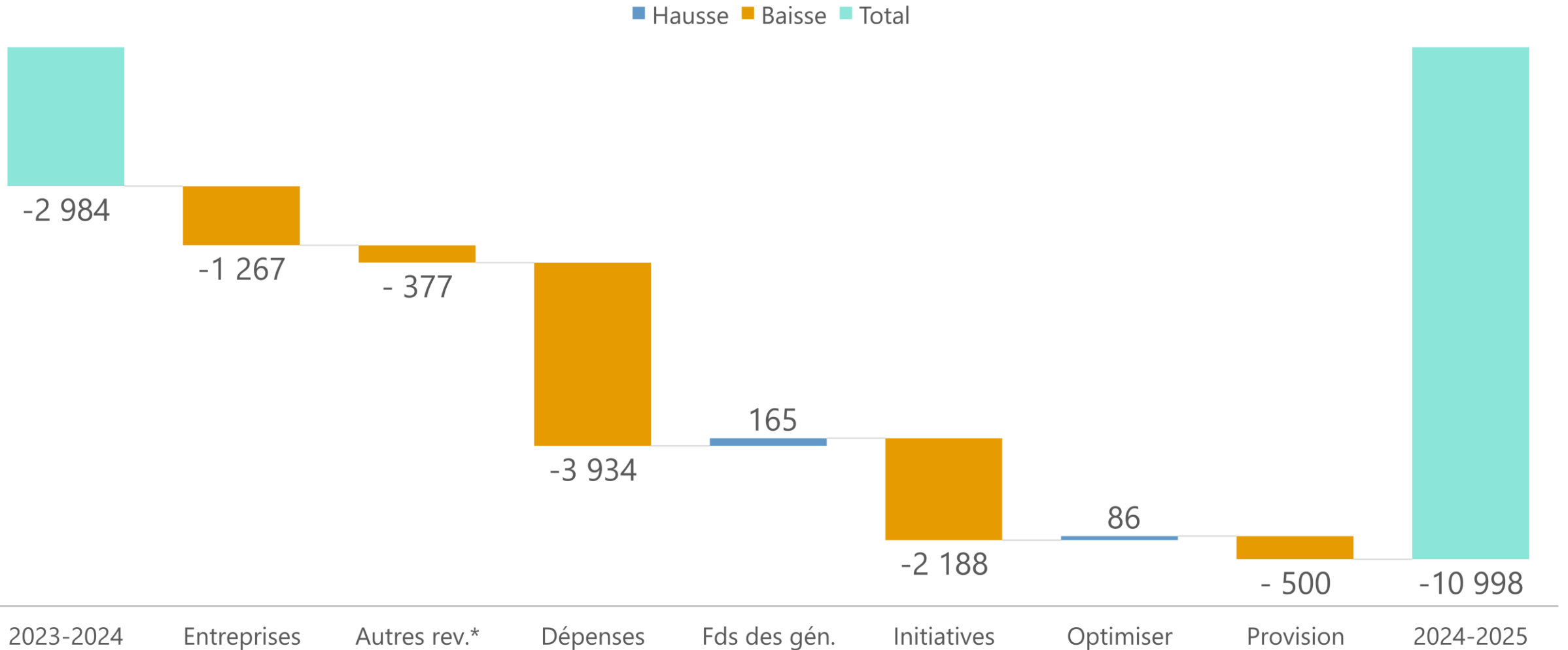
Solde budgétaire au sens de la Loi (en millions de \$)



# Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire



Solde budgétaire 2024-2025  
Du Budget 2023-2024 au Budget 2024-2025



\* Tous les autres revenus consolidés sauf les revenus des entreprises du gouvernement



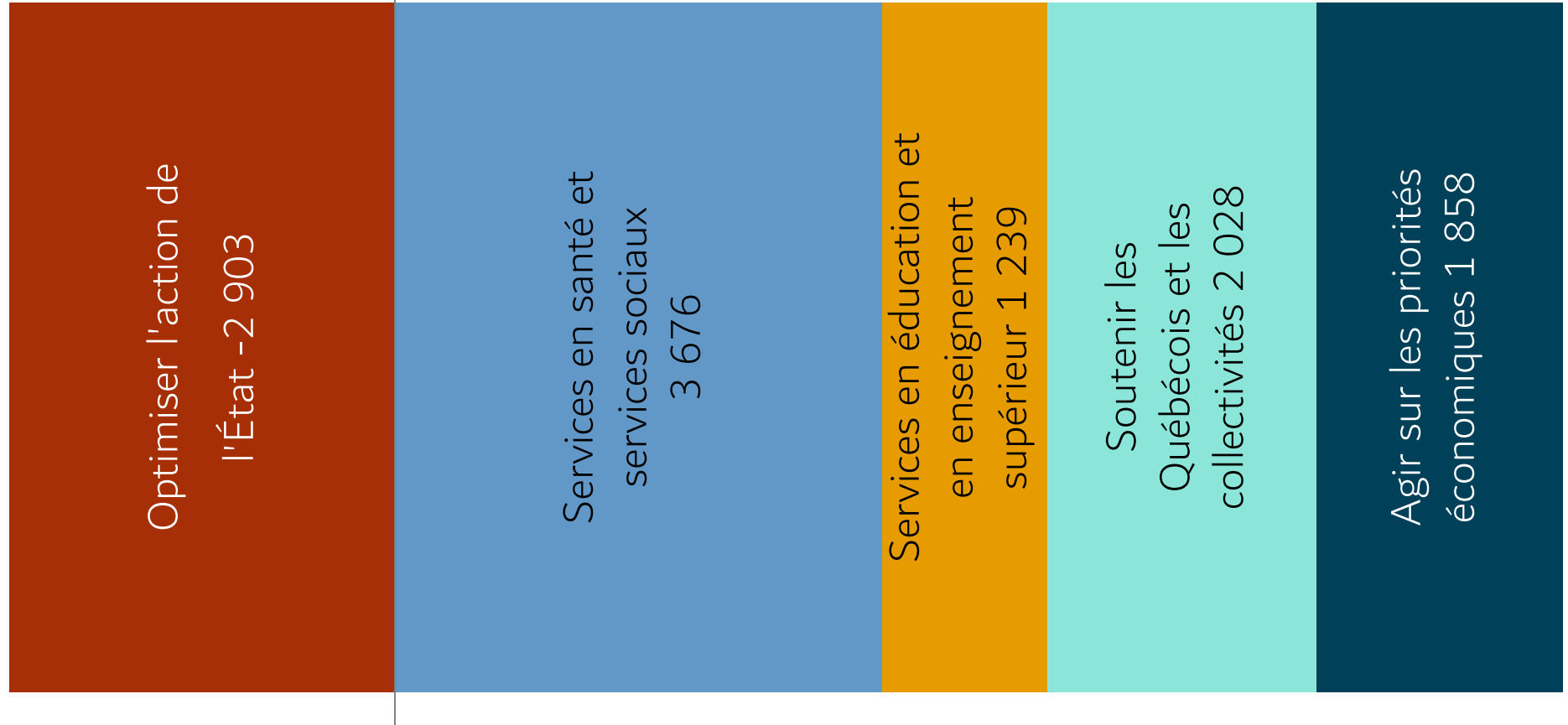
# Nouvelles initiatives



- 8,8 G\$ de nouvelles initiatives (entre 2023-2024 et 2028-2029) depuis la mise à jour économique de 2023 moins des économies liées à l'optimisation de l'État pour une hausse nette de 5,9 G\$

(en millions de \$)

2023-2024 à  
2028-2029



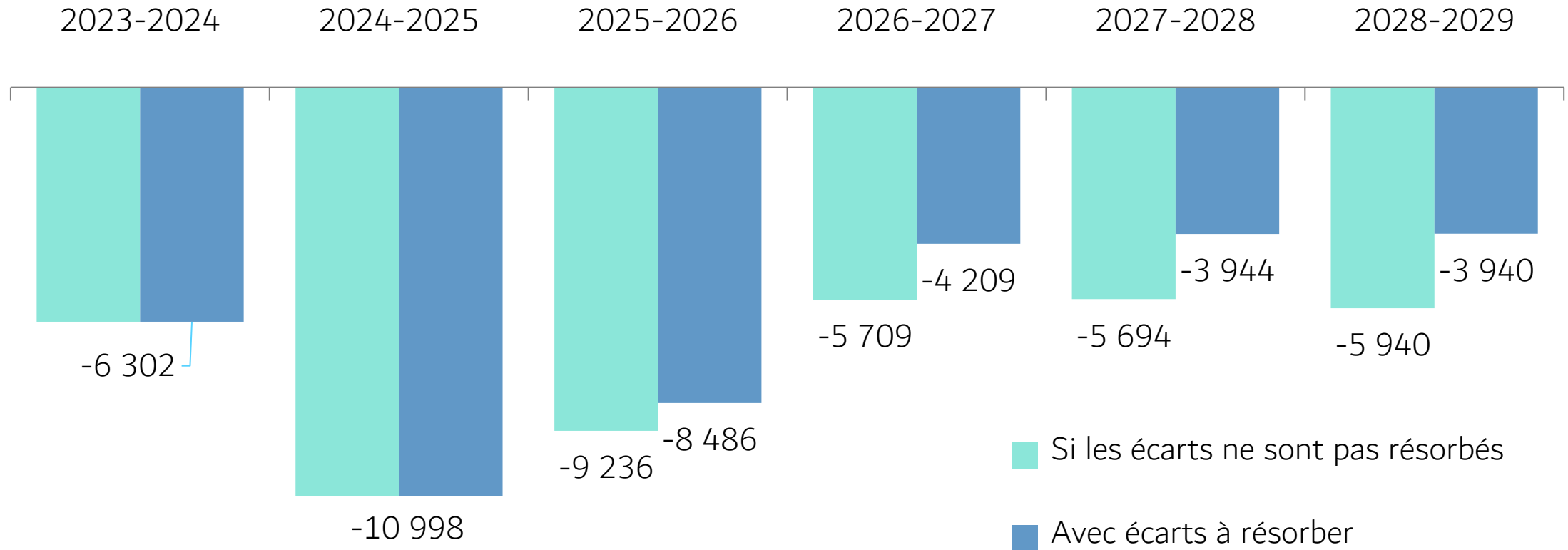
- Ça signifie :
  - Réviser certaines aides fiscales aux entreprises
  - Demander des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement
    - Hydro-Québec, Loto-Québec, la Société des alcools du Québec, la Société québécoise du cannabis et Investissement Québec
  - Poursuivre la lutte contre le tabagisme
  - Assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal
    - renforcer le contrôle fiscal et le recouvrement
    - intensifier la lutte contre les crimes économiques
  - Amorcer un examen des dépenses gouvernementales

# Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire



- Déficits prévus incluent des écarts à résorber à partir de 2025-2026
- Provision pour éventualités de 1,5 G\$ par année incluse à partir de 2024-2025

Solde budgétaire au sens de la Loi (en millions de \$)



# Des écarts à résorber



- Le cadre financier intègre des écarts à résorber

<b>2025-2026</b>	<b>750</b>
<b>2026-2027</b>	<b>1 500</b>
<b>2027-2028</b>	<b>1 750</b>
<b>2028-2029</b>	<b>2 000</b>

- Devrait notamment contribuer à leur résorption :

- Examen des dépenses fiscales
- Examen des dépenses budgétaires
- Représentations auprès du gouvernement fédéral pour obtenir davantage de transferts fédéraux
- Hausse du potentiel économique par des investissements « pour agir sur les priorités économiques »

# Comparaison interprovinciale – Solde budgétaire en 2023-2024



- Selon les dernières estimations disponibles, le fédéral et 7 provinces auraient un déficit budgétaire en date du 31 mars 2024

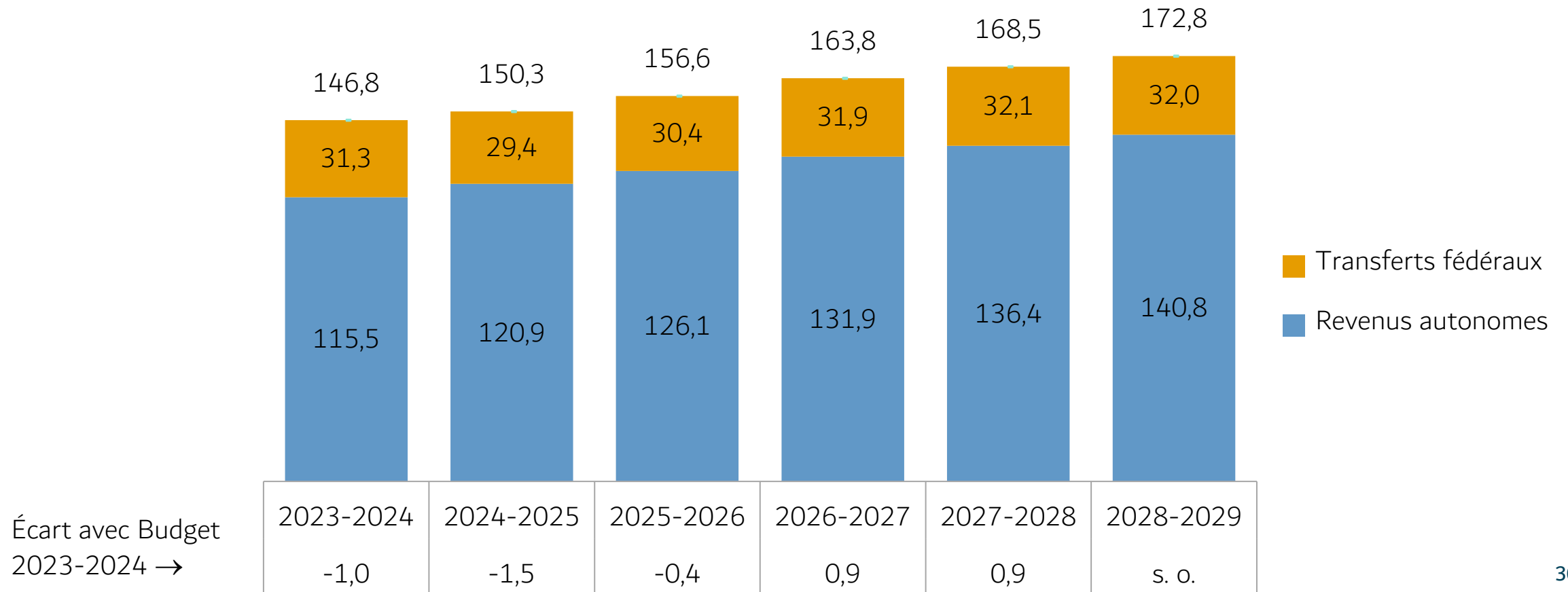
Gouvernement (date du budget, sauf indication contraire)	2023-2024 en G\$ (en % du PIB)	année de retour à l'équilibre
Fédéral (MàJ, 21 novembre 2023)	-40,0 G\$ (-1,4 %)	Non indiquée
Terre-Neuve-et-Labrador (MàJ, 27 novembre 2023)	-0,15 G\$ (-0,4 %)	Non indiquée
Île-du-Prince-Édouard (29 février 2024)	-0,09 G\$ (-0,9 %)	Non indiquée
Nouvelle-Écosse (29 février 2024)	0,04 G\$ (0,1 %)	s. o.
Nouveau-Brunswick (Rapport trimestriel, 15 février 2024)	0,25 G\$ (0,5 %)	s. o.
<b>Québec (12 mars 2024)</b>	<b>-4,2 G\$ (-1,1 %)</b>	<b>2029-2030</b>
Ontario (Rapport trimestriel, 12 février 2024)	-4,5 G\$ (-0,4 %)	2024-2025
Manitoba (MàJ, 5 décembre 2023)	-1,6 G\$ (-1,8 %)	2028-2029
Saskatchewan (MàJ, 27 novembre 2023)	-0,25 G\$ (-0,2 %)	2024-2025
Alberta (29 février 2024)	5,2 G\$ (1,2 %)	s. o.
Colombie-Britannique (22 février 2024)	-5,9 G\$ (-1,4 %)	Non indiquée

# Revenus



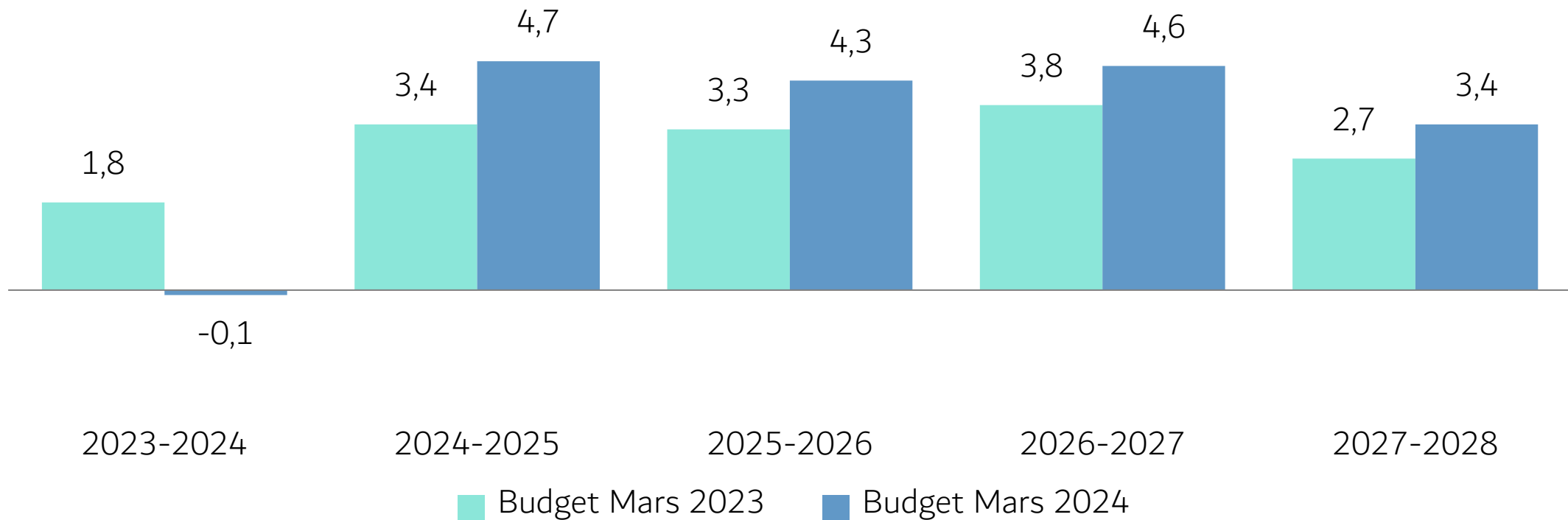
- De 2024-2025 à 2028-2029, la croissance annuelle moyenne sera de :
  - 4,0 % pour les revenus autonomes
  - 0,5 % pour les transferts fédéraux, avec deux années de décroissance soit 2024-2025 et 2028-2029

Revenus (en milliards de \$)



- Croissance des revenus autonomes en 2023-2024 négative, comparativement à une croissance positive attendue au dernier budget. Cela découle notamment d'une croissance économique moindre et des revenus des entreprises du gouvernement à la baisse
- Pour les années qui suivent, la croissance anticipée serait par contre plus élevée que ce qui était indiqué dans le Budget 2023-2024

Taux de croissance des revenus autonomes (en pourcentage)

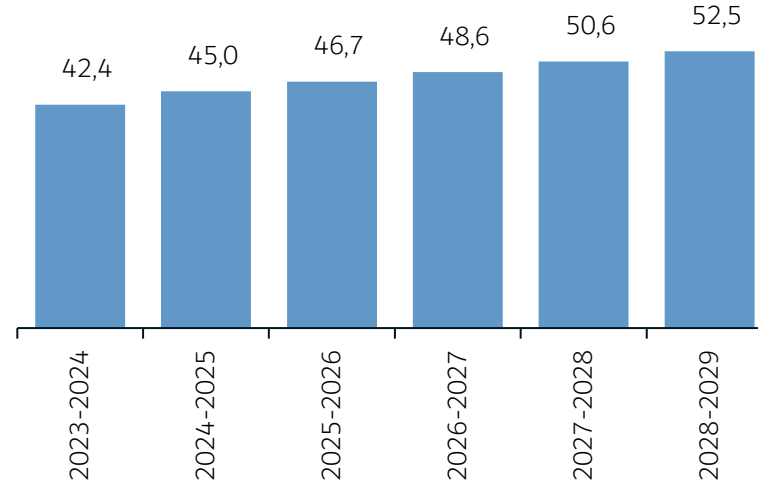


# Revenus autonomes

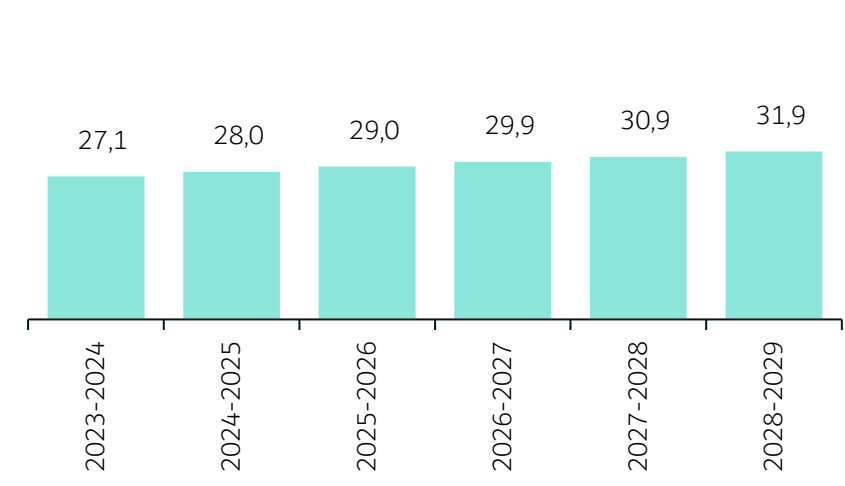


- Croissance stable autour de 4 % de l'impôt sur les revenus des particuliers, à partir de 2024-2025
- Progression à un rythme inférieur à la croissance du PIB pour les taxes à la consommation
- Croissance des impôts des sociétés entre 4,5 % et 5,1 % sauf en 2027-2028 (3,2 %)

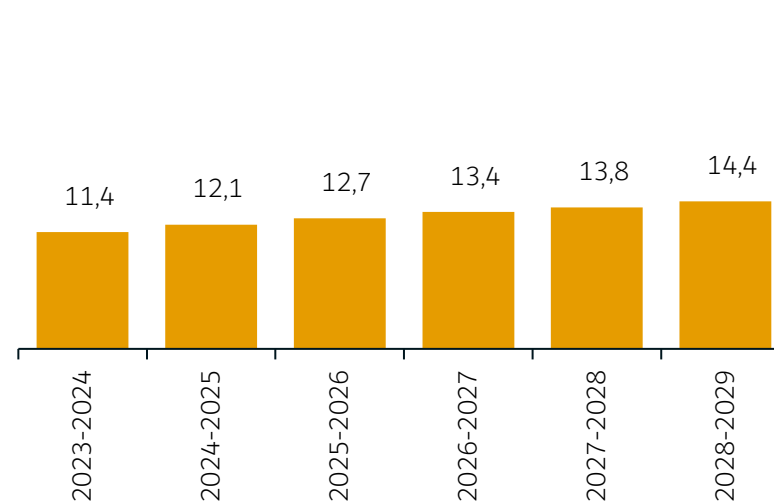
Impôt sur le revenu des particuliers  
(en milliards de \$)



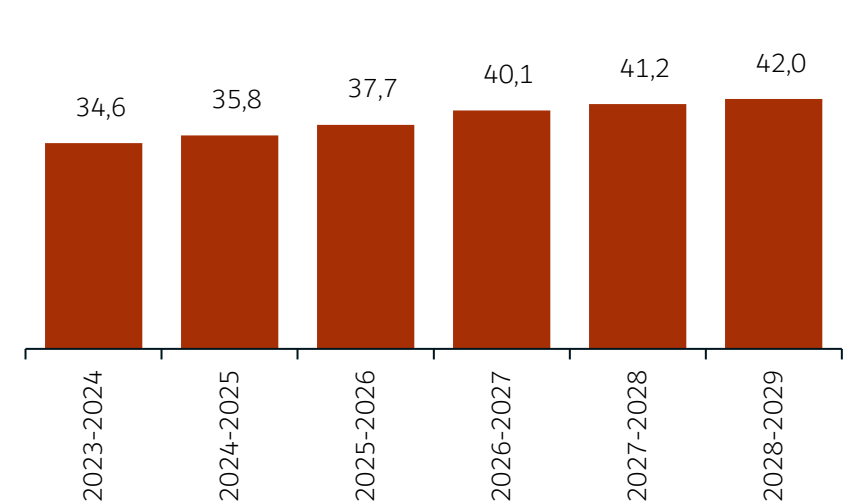
Taxes à la consommation  
(en milliards de \$)



Impôts des sociétés  
(en milliards de \$)



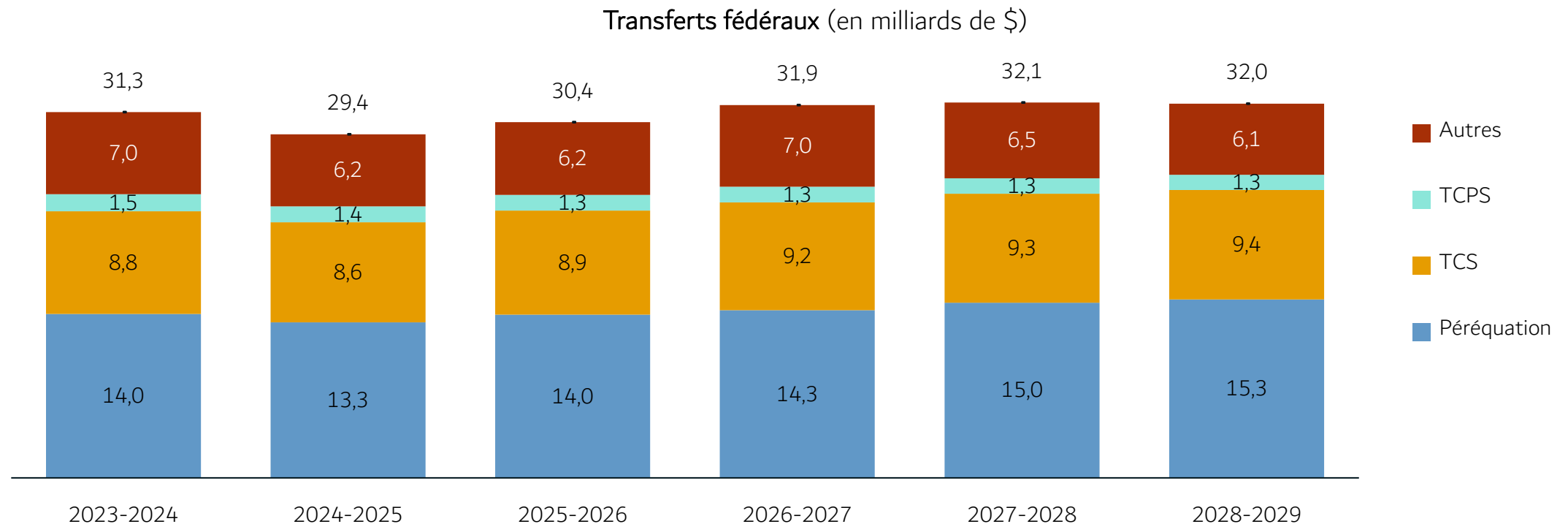
Autres revenus autonomes  
(en milliards de \$)





# Transferts

- Baisse attendue en 2024-2025 expliquée par une baisse de la péréquation (changement du programme par le fédéral au moment du Budget 2023). La croissance reprend ensuite
- Même tendance observée pour le TCS
- TCPS relativement stable, après avoir diminué de 2023-2024 à 2025-2026
- « Autres programmes de transferts » moins élevés en 2027-2028 et 2028-2029, qu'en 2026-2027



TCS = Transferts pour la santé

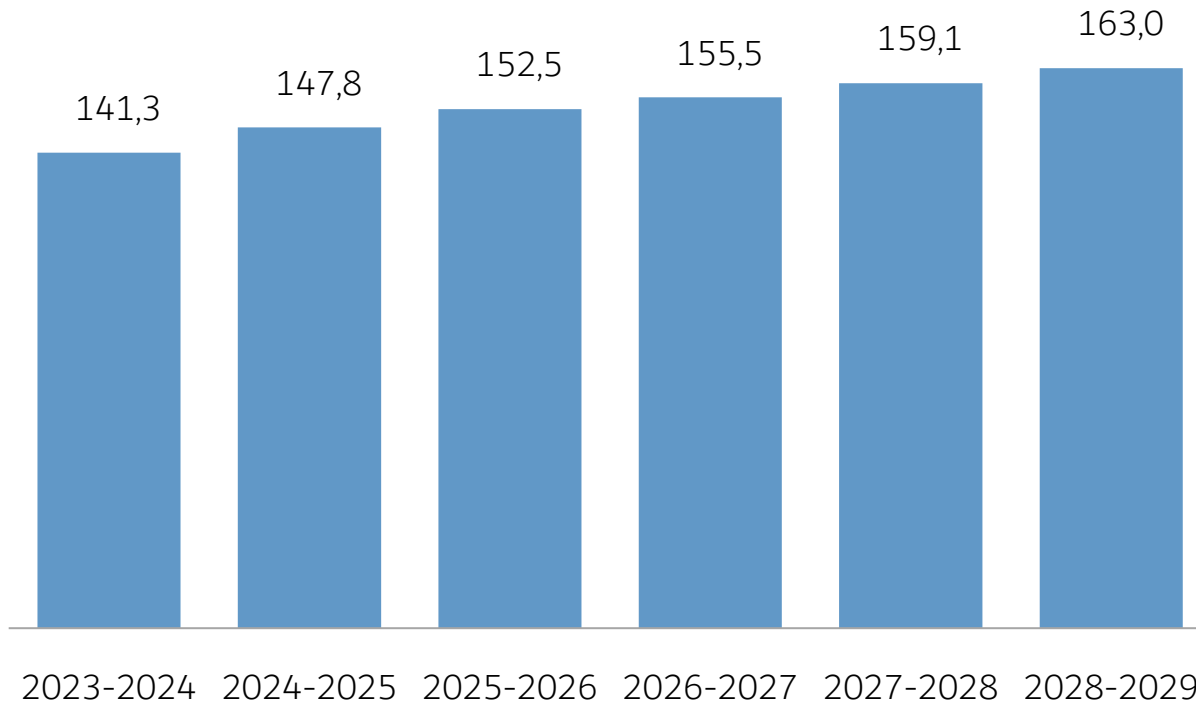
TCPS = Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux

# Dépenses de portefeuilles

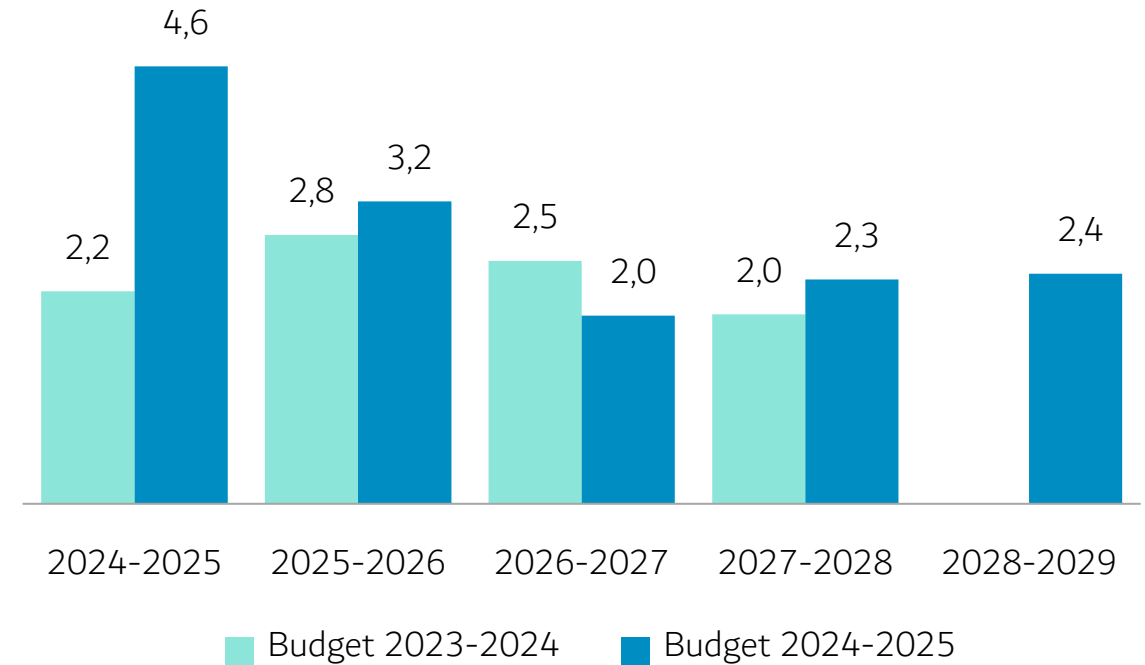


- Dépenses de portefeuilles progressent sur la période de projection, à un rythme généralement supérieur à celui prévu au Budget 2023-2024, mais à un taux inférieur à celui de la croissance du PIB à partir de 2025-2026

Dépenses de portefeuilles (en milliards de \$)



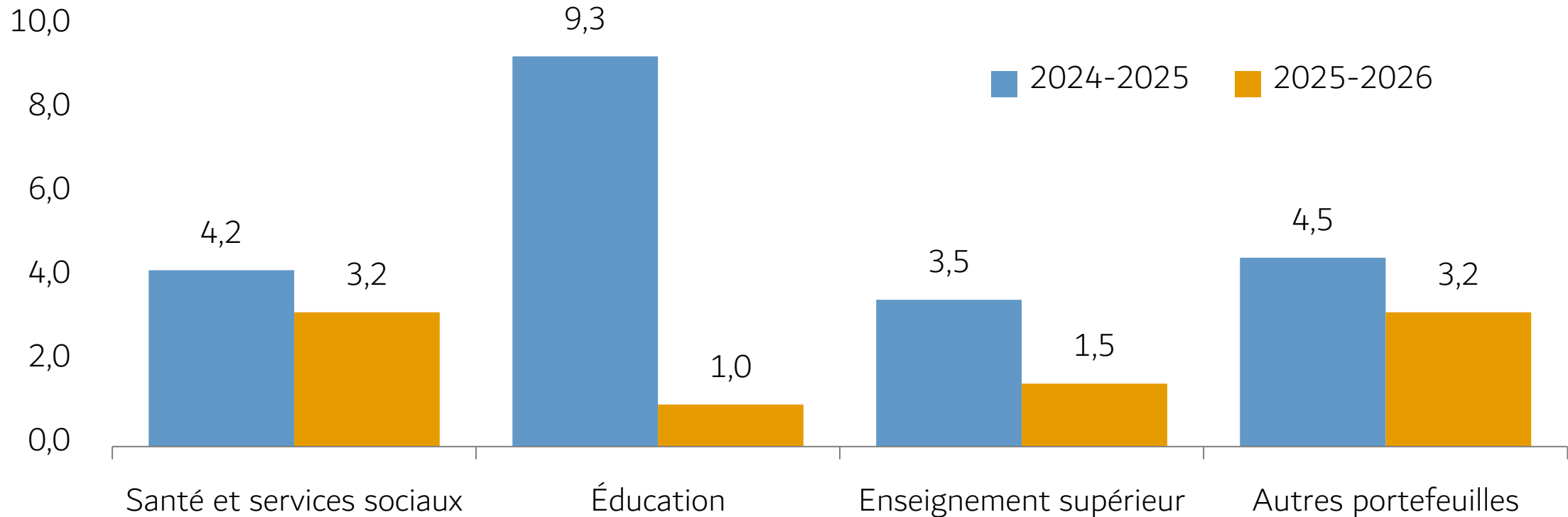
Croissance des dépenses de portefeuilles (en pourcentage)



# Croissance des dépenses de portefeuilles

- Croissances des dépenses prévues aux portefeuilles Santé et Services sociaux, Éducation et « Autres portefeuilles » supérieures à la croissance du PIB en 2024-2025 (4 %)
- En 2025-2026 toutefois, les croissances sont toutes inférieures à la croissance attendue du PIB (3,8 %)

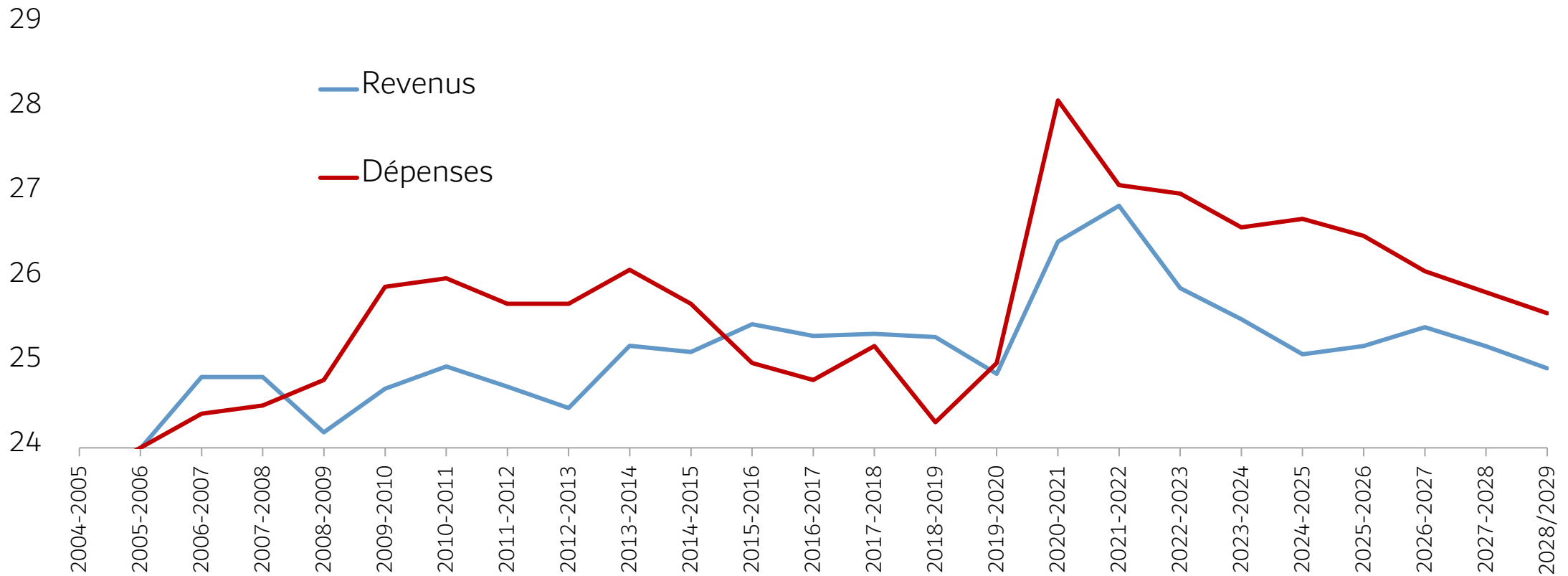
Croissance des dépenses par portefeuille (en pourcentage)



# Poids des revenus et dépenses en pourcentage du PIB

- Objectif : Égaliser le poids des dépenses et des revenus en proportion du PIB

Revenus\* et dépenses consolidés (en pourcentage du PIB)

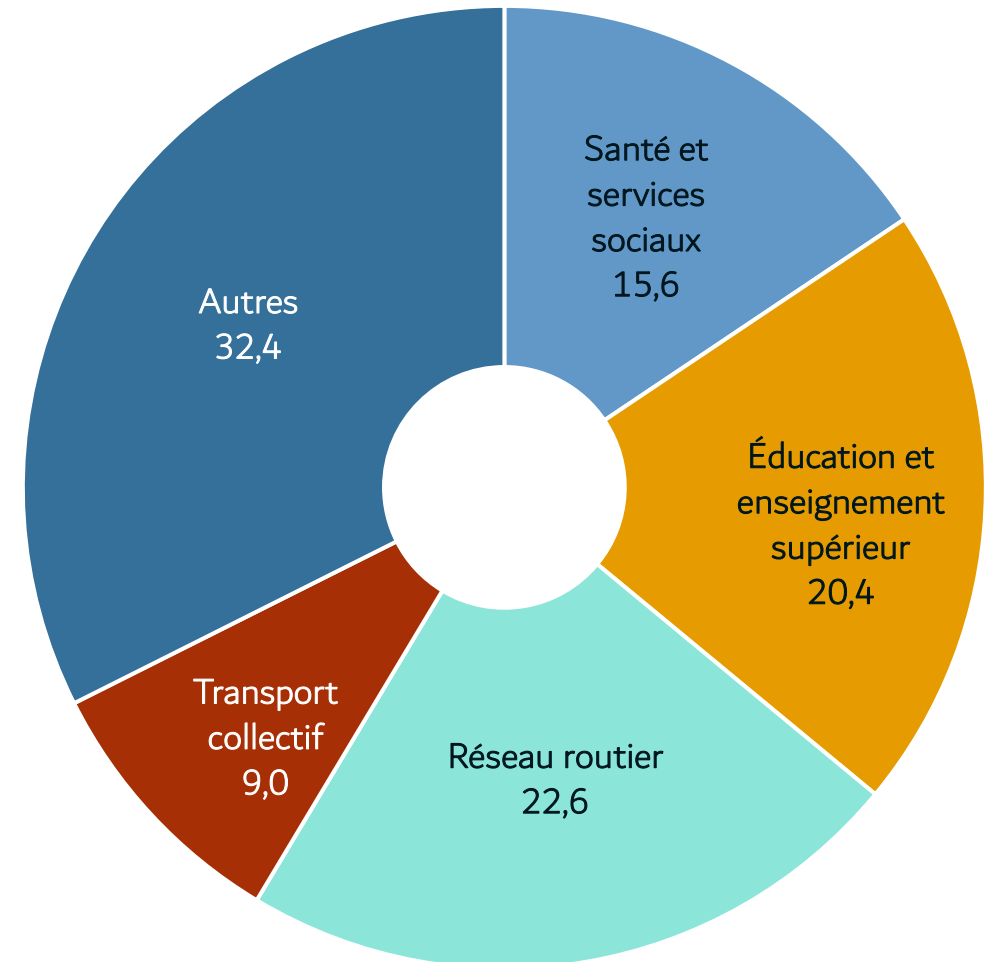


Notes : \*Excluant les revenus dédiés au Fonds des générations.

Suppose également que les provisions pour éventualités ne sont pas utilisées et que les écarts à résorber ont effectivement été résorbés.

- PQI planifie les investissements du Québec sur un horizon de 10 ans
  - 153 G\$ sur 10 ans
- 62 % des investissements serviront au maintien du parc d'infrastructures
- Réseau routier obtient la plus grande part avec 22,6 %

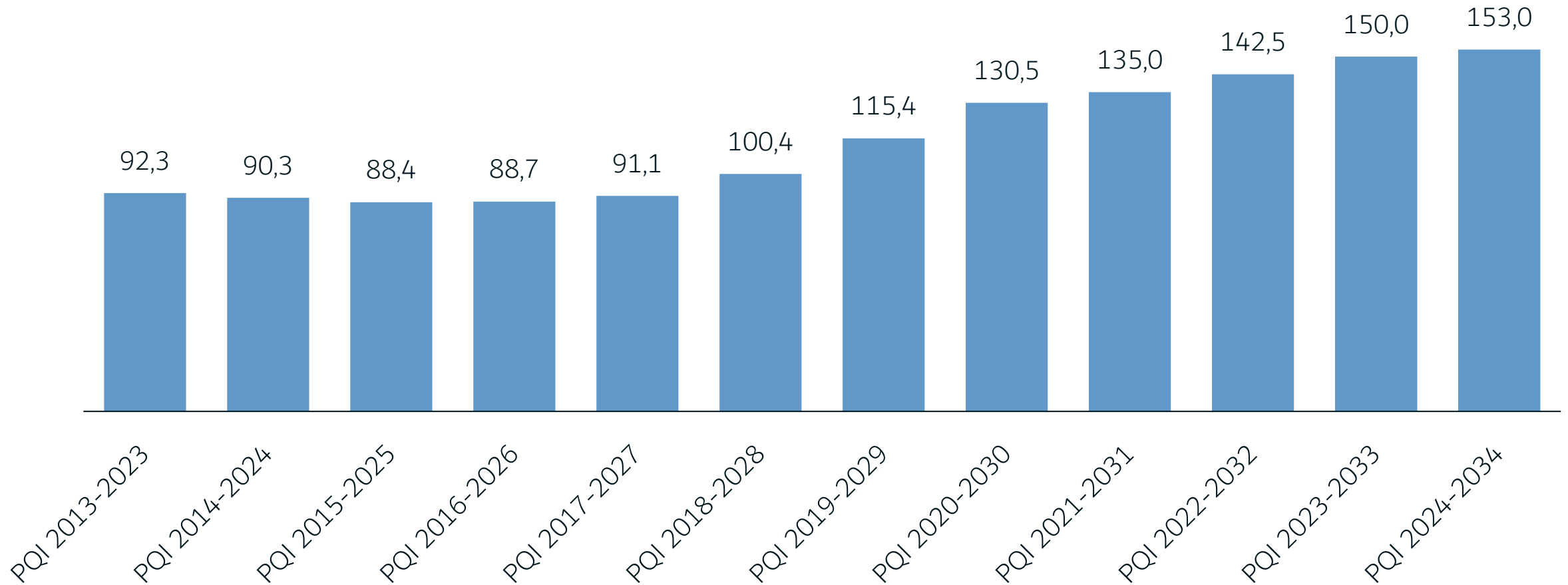
PQI 2024-2034 par secteur (en pourcentage)



# Plan québécois des infrastructures (PQI)

- La hausse de 3 G\$ du PQI est la plus faible hausse depuis 2017

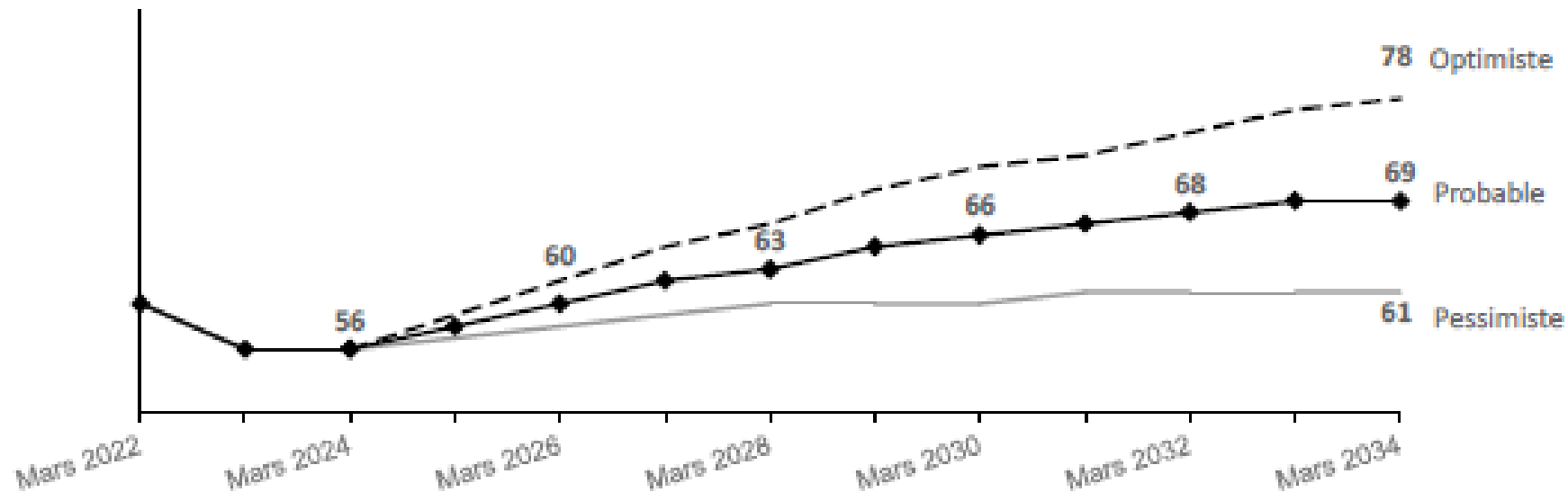
Valeur du PQI (en milliards de \$)



# Plan québécois des infrastructures (PQI)

- Déficit de maintien des actifs (DMA) associé aux infrastructures appartenant aux organismes publics évalué à 37,1 G\$ en mars 2024, une hausse de 2,2 G\$.
- Investissements du PQI en maintien permettraient de hausser la proportion anticipée des infrastructures en bon état des organismes publics de 56 % en mars 2024 à 69 % en mars 2034

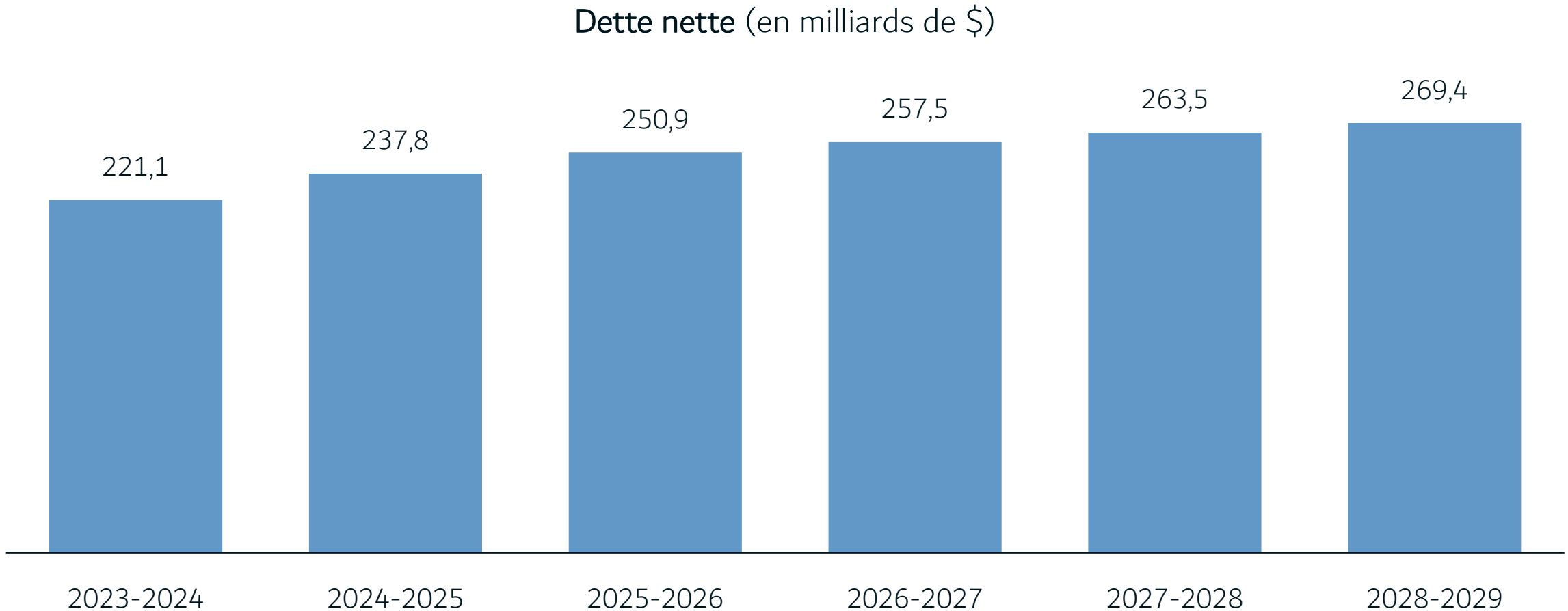
**Effet anticipé de la stratégie d'augmentation progressive des investissements en maintien du parc sur la proportion des infrastructures en bon état (IEG de A, B ou C) des organismes publics (en pourcentage)**



# Dettes nettes



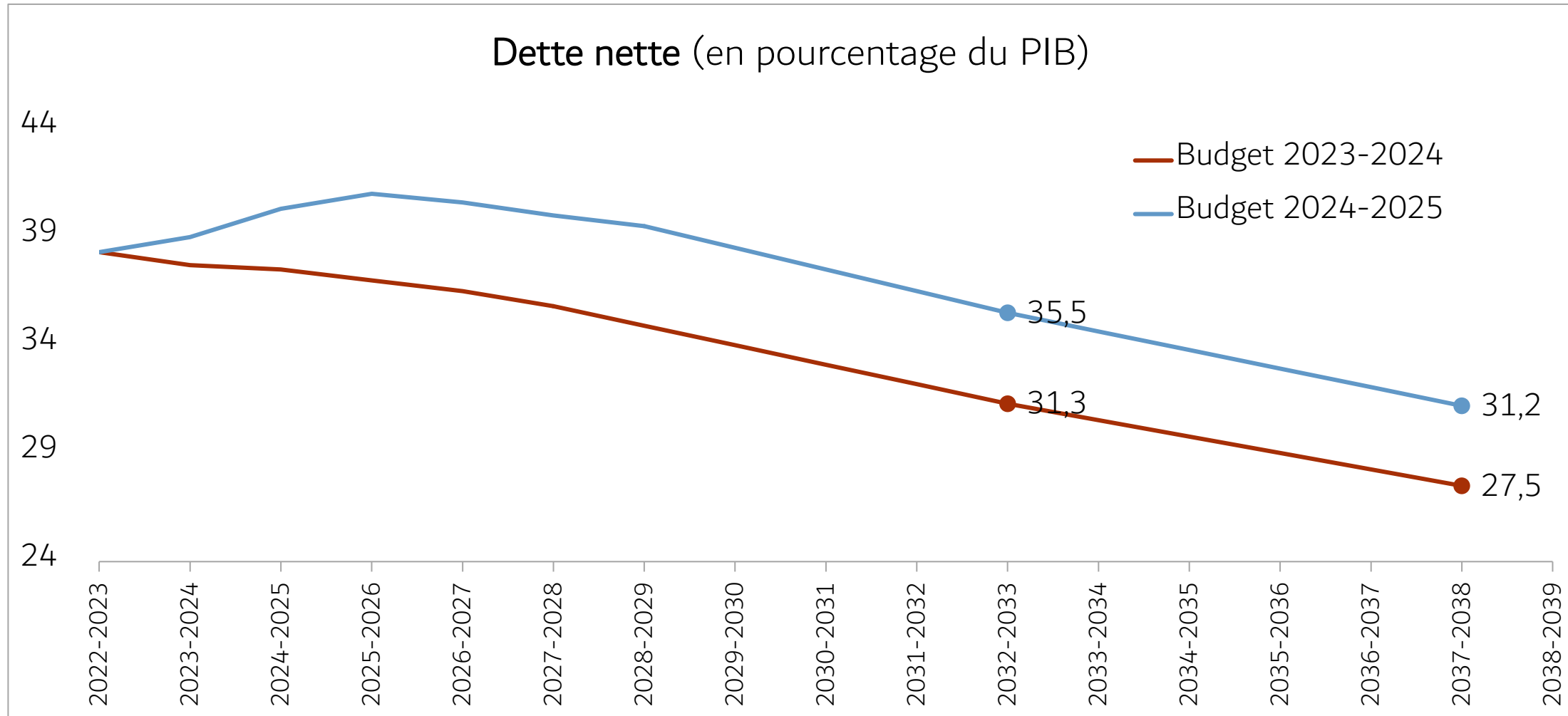
- Dette nette passe de 221,1 G\$ en 2023 à 269,4 G\$ en 2028





# Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

- Principale cause de la hausse du ratio de la dette nette en pourcentage du PIB est que les déficits sont plus élevés par rapport à ceux indiqués au dernier budget



## ■ Rappel :

- Changements à la loi sanctionnés en décembre 2023
- Nouvelles cibles axées sur la réduction de la dette nette
- Cibles
  - Ratio de dette nette au PIB à 33 % d'ici 2032-2033 et 30% d'ici 2037-2038
  - Fourchette de +/- 2,5% du PIB

### **Les nouvelles cibles de réduction de la dette**

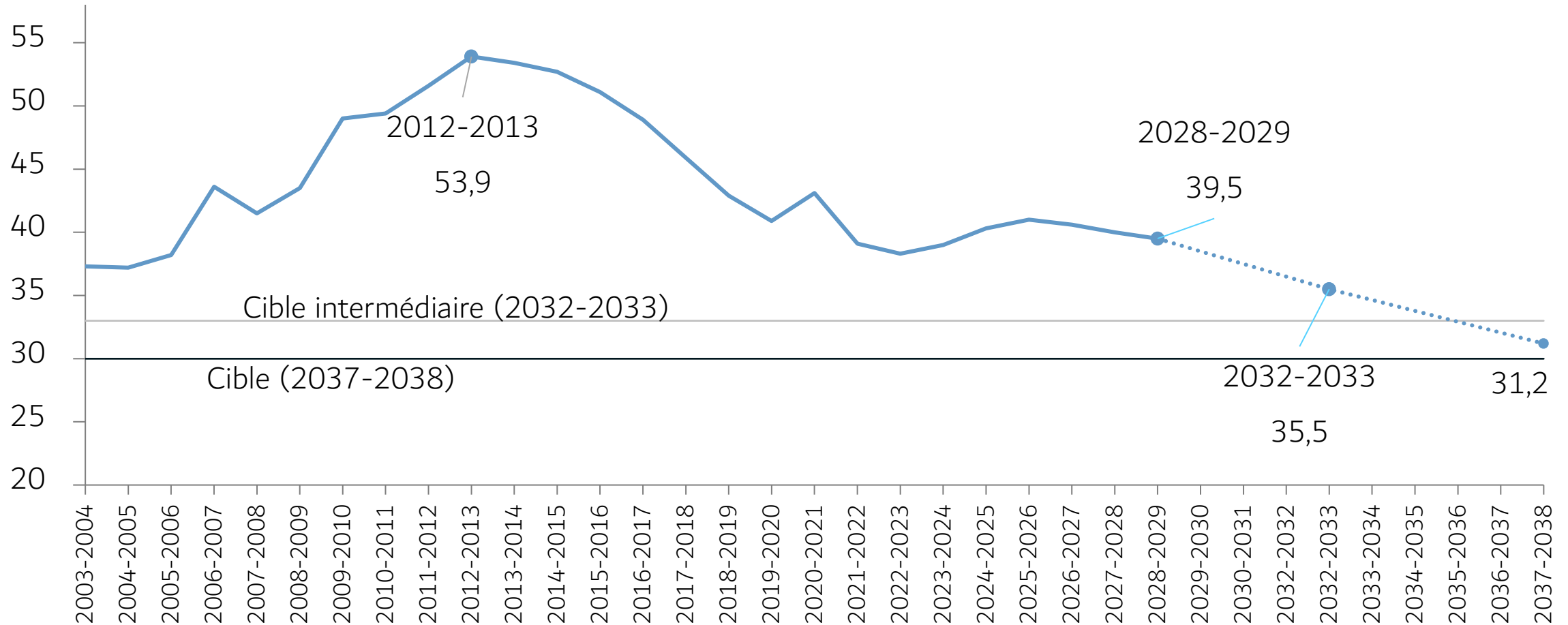
Dette nette d'ici 2032-2033 (cible intermédiaire)	33 % du PIB ( $\pm 2,5$ % du PIB)
Dette nette d'ici 2037-2038	30 % du PIB ( $\pm 2,5$ % du PIB)

# Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations



- Budget montre un ratio de la dette nette au PIB de 39,0 % au 31 mars 2024
- Selon les perspectives actuelles, les ratios seraient au-delà des cibles, mais dans les limites supérieures des fourchettes

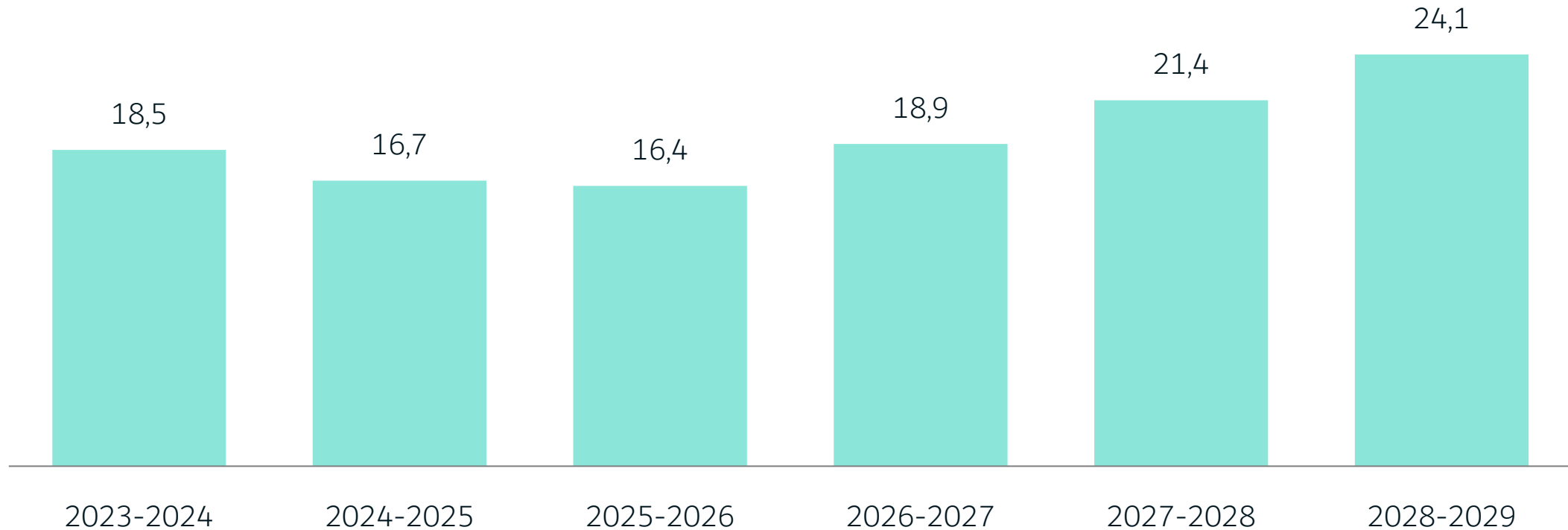
Dette nette (en pourcentage du PIB)



# Valeur comptable du Fonds des générations

- Valeur comptable du Fonds des générations affectée par les remboursements de la dette jusqu'en 2025-2026 inclusivement.

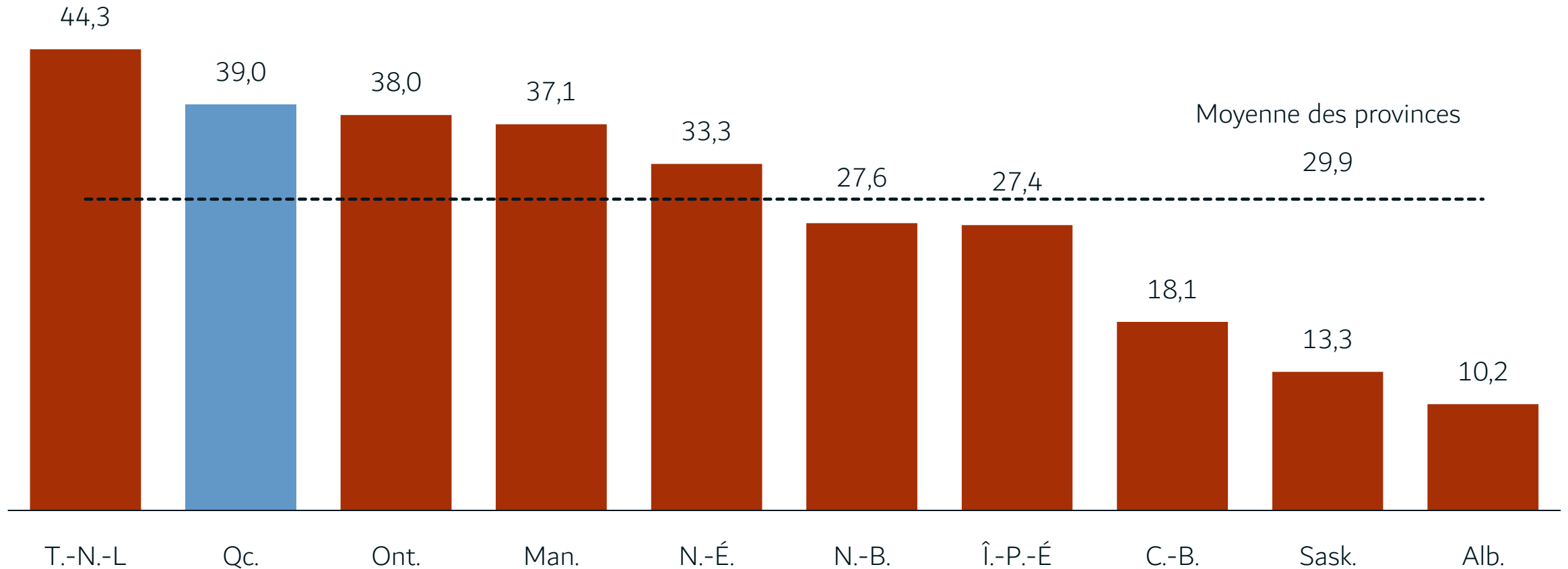
Valeur comptable du Fonds des générations (en milliards de \$)



# Dettes nettes des provinces

- En 2024, le Québec présenterait la 2<sup>e</sup> plus importante dette nette des provinces canadiennes.

Dettes nettes au 31 mars 2024 (en pourcentage du PIB)

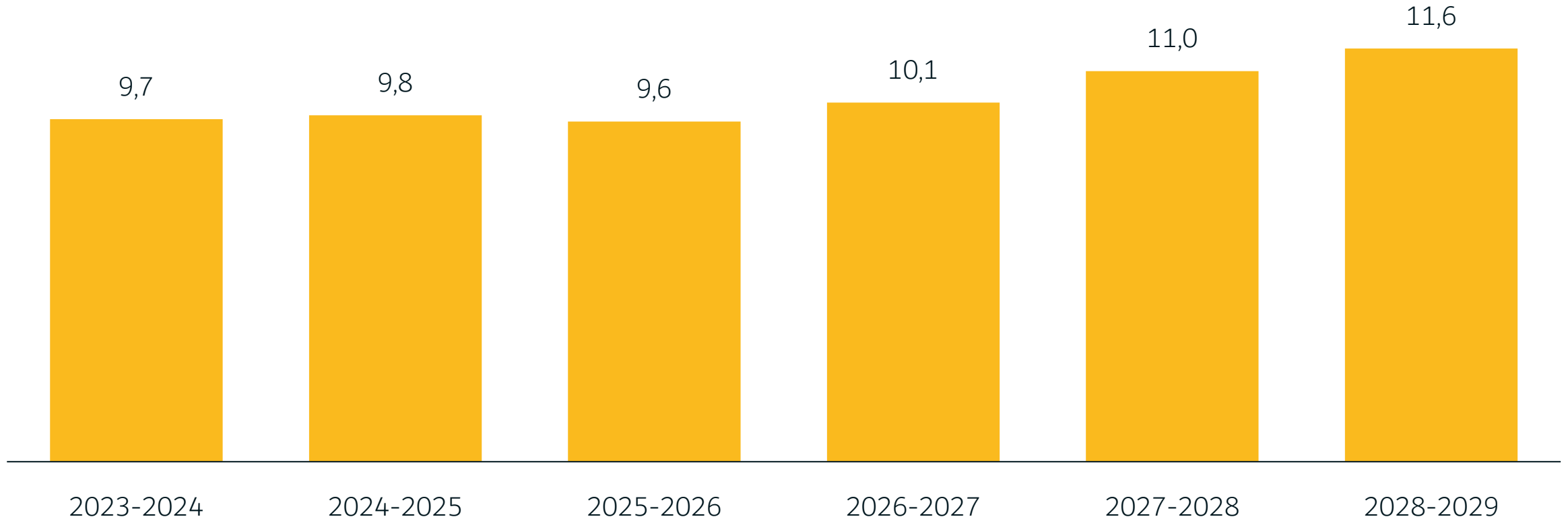


# Service de la dette



- Coût total des intérêts payés sur la dette en légère croissance sur l'ensemble de la période de projection.

Service de la dette (en milliards de \$)





# Faits saillants

Potentiel économique

→ rattraper l'Ontario

où en sommes-nous ?

# Objectif gouvernemental

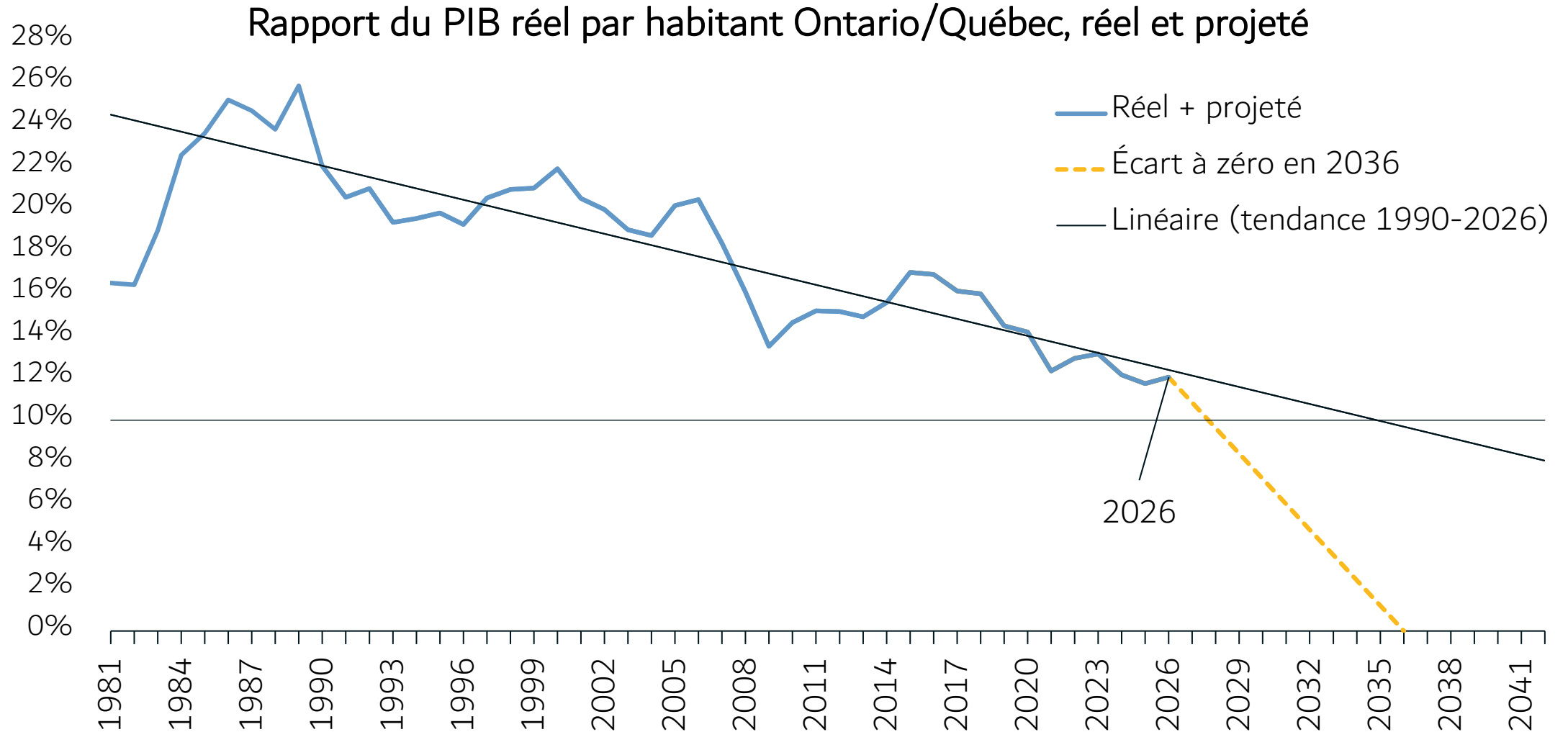


- Comblent l'écart de niveau de vie du Québec avec l'Ontario
  - Point sur la situation économique et financière de l'automne 2021 et 2023
  - Budget 2023-2024
  - Plan stratégique 2023-2027
  
- Mesure
  - Produit intérieur brut (PIB) réel par habitant
  
- Cible
  - Réduire l'écart entre le Québec et l'Ontario à moins de 10 % d'ici 2026
  - Élimination complète d'ici 2036



# Comblent l'écart de niveau de vie avec l'Ontario

- L'objectif de 10 % en 2026 semble difficile à atteindre





**Faits saillants**  
**Mesures budgétaires et**  
**fiscales touchant les particuliers**  
**Budget 2024-2025 du Québec**

# Modifications aux critères d'admissibilité de l'Allocation famille



- Élargissement des critères d'évaluation de ce que constitue une déficience physique pour le supplément pour enfant handicapé
  - Pas de réévaluation des enfants précédemment admissibles à moins de changement majeur
- Ajout d'une situation d'admissibilité supplémentaire visant les enfants de moins de 2 ans pour le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels
  - S'appliquera sur les demandes effectuées après le 30 juin 2024
- Représente une dépense de 4,4 M\$ sur cinq ans

- Introduction d'une protection pour les prestataires de rente d'invalidité qui atteignent 60 ans après le 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Étant donné les circonstances économiques exceptionnelles, les rentes d'invalidité dont le versement a déjà commencé étaient parfois plus avantageuses que celles obtenues lors de leur conversion en rente de retraite
- Les bénéficiaires d'une rente d'invalidité qui atteignent 60 ans après le 1<sup>er</sup> janvier 2024 obtiendront dorénavant une rente au moins aussi élevée que leur rente d'invalidité

# Élimination de la réduction de la rente de retraite anticipée pour les bénéficiaires de rente d'invalidité

- Élimine la pénalité de 0,4 % par mois d'anticipation de la rente de retraite pour les aînés qui étaient aussi bénéficiaires d'une rente d'invalidité lorsqu'ils atteignent 65 ans
- Les contribuables visés obtiendront une hausse de leur rente de retraite pouvant atteindre un maximum de 3 930 \$ par année
- Représente une dépense de 135 M\$ par année

	Situation actuelle		À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2025	
	60 ans	65 ans	60 ans	65 ans
Rente d'invalidité (volet uniforme)	6 999 \$	0 \$	6 999 \$	0 \$
Rente de retraite	12 445 \$	12 445 \$	12 445 \$	16 375 \$

- Prolongation de la composante temporaire du programme Allocation-Logement
  - Le paiement de 100 \$ par mois pour les contribuables à faible revenu payant de 30 % à 50 % de leur revenu pour se loger sera prolongé jusqu'au 30 septembre 2027
  - Dépense estimée à 200,8 M\$ sur trois ans
  
- Supplément de revenu de travail pour les prestataires des programmes d'aide sociale et de solidarité sociale
  - Un montant de 10 % du revenu de travail (excédant l'exemption mensuelle) sera offert en majoration des paiements d'aide sociale et de solidarité sociale
  - Sera payé à même le montant d'aide sociale
  - Entrée en vigueur au cours de l'année 2024
  - Représente une dépense de 10 M\$ sur cinq ans

# Augmentation de la taxe spécifique sur les produits du tabac



	Avant le budget	13 mars 2024	6 janvier 2025
Par cigarette ou gramme de tabac	18,9ç	19,9ç	20,9ç
Autres produits du tabac	29,1ç	30,6ç	32,2ç

- Revenus anticipés de 300 M\$ sur cinq ans



Faits saillants  
**Mesures budgétaires et  
fiscales touchant les sociétés**  
Budget 2024-2025 du Québec



- Objectif de ces crédits: Stimuler l'innovation
- Fonctionnement: Crédits établis en pourcentage de la rémunération versée
- Importance: Ces crédits représentent 16 % de l'ensemble de la dépense fiscale liée au régime d'imposition des sociétés en 2023
- Bénéficiaires:
  - Crédit pour production de titres multimédias (CTMM): Secteur du jeu vidéo
  - Crédit pour développement des affaires électroniques (CDAE): Logiciels et Services-conseils
- Taux global inchangé
  - Ajout d'un seuil d'exclusion équivalent au montant personnel de base
  - Élimination du plafond salarial par employé
  - Portion non remboursable jusqu'à 10 %

- Taux global inchangé
  - Prime au français maintenue à 7,5 %
  - Portion non remboursable jusqu'à 10 %

## Évolution des taux de base applicables au CDAE et au CTMM (en pourcentage)

Exercice financier débutant au cours de l'année	CDAE		CTMM	
	Remboursable	Non remboursable	Remboursable <sup>(1)</sup>	Non remboursable
2024	24,0	6,0	30,0	—
2025	23,0	7,0	27,5	2,5
2026	22,0	8,0	25,0	5,0
2027	21,0	9,0	22,5	7,5
2028	20,0	10,0	20,0	10,0

(1) Ces taux sont applicables aux titres qui sont destinés à être commercialisés, mais qui ne sont pas un titre de formation professionnelle tel qu'un simulateur interactif pour apprentissage.

- Un taux effectif revu à la hausse ou à la baisse selon le revenu admissible

## Taux effectif du CDAE et du CTMM selon le salaire admissible d'un employé, avant et après le budget 2024-2025 (à terme en 2028)

(en pourcentage)

Salaire admissible d'un employé	CDAE		CTMM <sup>(1)</sup>	
	2024 <sup>(2)</sup>	2028 <sup>(3)</sup>	2024 <sup>(4)</sup>	2028 <sup>(3)</sup>
50 000 \$	30,0	18,1	37,5	22,7
100 000 \$	25,0	24,1	37,5	30,1
150 000 \$	16,7	26,0	25,0	32,6

- Économies liées aux modifications : 874 M\$ sur 5 ans

- Objectif de ces crédits : Promouvoir la culture
- Fonctionnement: Crédits établis en pourcentage des frais de production
- Importance : ces crédits représentent 10 % de l'ensemble de la dépense fiscale liée au régime d'imposition des sociétés en 2023
- Bénéficiaires : Industrie audiovisuelle
  - Productions québécoises : Crédit remboursable pour les productions cinématographiques québécoises
  - Productions étrangères : Crédit remboursable pour services de production cinématographique

- Principaux changements - productions québécoises
  - Hausse du plafond des dépenses de main d'œuvre de 50 % à 65 % de l'ensemble des frais de production
  
- Changements - productions étrangères Majoration du taux de base de 20 % à 25 %
  - Réduction de la dépense admissible de 100 % à 65 % pour effets visuels et animation
  
- Coût
  - 86,3 M\$ pour les années 2024-2025 à 2028-2029
  - Changements applicables le jour suivant le dépôt du budget

# Sommaire des modifications des crédits d'impôt sur salaires

- Dépenses fiscales en 2024
  - CTMM et CDAE : 1 089 M\$
  - Production cinématographique étrangère : 441 M\$
- Le taux de croissance annuel moyen sera limité à 4,5 % au lieu de 8,4 %

# Abolition du crédit d'impôt favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience



- Mesure mise en place dans le cadre du budget 2019-2020
- Versé aux employeurs pour employés âgés de 60 ans et plus
  - 1 250 \$ par travailleur âgé de 60 à 64 ans
  - 1 875 \$ par travailleur âgé de 65 ans et plus
- Abolition à compter du jour suivant le budget
- Économies : 251,9 M\$ entre 2025-2026 et 2028-2029



# Faits saillants

## **Autres mesures**

### Budget 2024-2025 du Québec



# Lutte à l'évasion fiscale



## ■ Objectifs :

- Renforcer le contrôle fiscal et le recouvrement
- Intensifier la lutte contre les crimes économiques
- Exemple : sous-déclaration du prix de vente des véhicules usagers

## ■ Effets nets :

- 562,7 M\$ sur 5 ans
- 5,33 \$ par dollar investi

### Impact financier des actions visant à assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal

(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Renforcer le contrôle fiscal et le recouvrement	-6,5	-16,8	-17,2	-17,5	-17,9	-75,9
Intensifier la lutte contre les crimes économiques	-3,0	-5,0	-5,2	-3,7	-3,7	-20,6
<b>Sous-total</b>	<b>-9,5</b>	<b>-21,8</b>	<b>-22,4</b>	<b>-21,2</b>	<b>-21,6</b>	<b>-96,5</b>
Revenus générés par le renforcement du contrôle fiscal et du recouvrement	36,4	91,4	91,8	92,1	92,5	404,2
Contre la sous-déclaration du prix de vente des véhicules usagés	15,0	60,0	60,0	60,0	60,0	255,0
<b>Sous-total</b>	<b>51,4</b>	<b>151,4</b>	<b>151,8</b>	<b>152,1</b>	<b>152,5</b>	<b>659,2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41,9</b>	<b>129,6</b>	<b>129,4</b>	<b>130,9</b>	<b>130,9</b>	<b>562,7</b>

# Élimination progressive du programme Roulez vert



- Programme mis en place en 2012
- Objectif : Réduire l'écart de coût de propriété entre un véhicule électrique et un véhicule conventionnel comparable
- Diminution progressive des rabais
  - Rabais maximums passeront de 7 000 \$ à 4 000 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2025
  - Les rabais seront éliminés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027
- Sommes libérées financeront la lutte contre les changements climatiques

## Révision des modalités des rabais à l'achat des véhicules et des bornes (en dollars)

	Jusqu'au 31 décembre 2024	1 <sup>er</sup> janvier 2025	1 <sup>er</sup> janvier 2026	1 <sup>er</sup> janvier 2027
Véhicules entièrement électriques ou à pile à combustible neufs	7 000	4 000	2 000	—
Véhicules hybrides rechargeables neufs	5 000	2 000	1 000	—
Véhicules entièrement électriques d'occasion	3 500	2 000	1 000	—
Motocyclettes électriques	2 000	1 000	500	—
Motocyclettes électriques à vitesse limitée	500	—	—	—
Bornes de recharge à domicile <sup>(1)</sup>	600	600	600	600

(1) Le rabais maximal est de 5 000 \$ pour les bornes en milieu de travail ou celles pour un bâtiment multilogement.



**Et après**

Et après ?

Pour consulter le Budget 2024-2025 du Québec

[https://www.finances.gouv.qc.ca/Budget\\_et\\_mise\\_a\\_jour/budget/index.asp](https://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/index.asp)



Prochaine activité « budgétaire »  
de la Chaire

→ Midi-conférence,  
le 17 avril 2024 à 12 h 00

**Regard sur le Budget fédéral  
2024**

Surveillez la page « Évènement de la CFFP » !

<https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/evenements/>



Activité d'un partenaire :  
**Conférence du ministre des Finances,  
Eric Girard sur son budget.**

Animation : Luc Godbout (CFFP) et Emna Braham (IdQ)

**Lundi 18 mars 2024**  
de 12 h 00 à 13 h 00

Pour plus de détails et pour inscription :

<https://www.eventbrite.ca/e/inscription-m-eric-girard-presentation-du-budget-2024-18-mars-12h-00-853037286487>

**Restez aussi à l'affut !**  
**Inscription bientôt possible :**  
**Le 13 juin 2024 (en présentiel)**

**Journée de réflexion sur la fiscalité et les finances publiques**

# **Intégrer le développement durable : de la fiscalité aux finances publiques**